

SESSION 2026

INSPECTEUR DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

IJS

Concours interne – Troisième concours

Première épreuve d'admissibilité

Rédaction d'une note

Durée : 4 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.

Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire.

Tournez la page S.V.P.

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie. Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

Concours interne

Concours	Option/section	Epreuve	Matière
11551	R0000	101	2279

Troisième concours

Concours	Option/section	Epreuve	Matière
1155V	R0000	101	2279

EPREUVE N° 1 : Sport et changement climatique (4 heures)

Les rapports successifs du GIEC alertent sur l'évolution du climat et sur son impact sur nos modes de vie. A l'instar des autres activités humaines, les activités physiques et sportives subissent le changement climatique, avec des conséquences d'ores et déjà sensibles pour les pratiquants.

Dans un contexte où la pression sociale devient plus forte, les membres de la conférence régionale du sport de votre région souhaitent inscrire cette problématique à l'ordre du jour de leurs prochains travaux.

Membre de la conférence, le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports vous demande de rédiger à son attention une note sur les enjeux du changement climatique et les mesures qui pourraient être proposées à l'échelle régionale pour une pratique adaptée à ces évolutions.

LISTE DES DOCUMENTS DISPONIBLES

page

Document 1	ADEME infos.ademe.fr - "Sport, santé et environnement, tout est lié" - article juillet 2024	3
Document 2	CNOSF franceolympique.com - Label "Développement durable, le sport s'engage".....	4
Document 3	MSJVA sport.gouv.fr - "Tendre vers un sport plus sobre en ressources".....	6
Document 4	BPI France - "Sport et développement durable vers une industrie plus responsable"- article 10/02/2025	8
Document 5	Le Monde - "JO 2030 : une promesse environnementale difficile à tenir" - article du 10/02/2025.....	11
Document 6	Site adaptation-au-changement-climatique.gouv.fr - "La montagne en première ligne face au réchauffement climatique"	12
Document 7	IRDS - "Équipements sportifs, quelle place dans la transition écologique ?"- dossier n°48 10 mai 2023.....	15
Document 8	Office français de la biodiversité ofb.gouv.fr -"Ecotourisme et sport de nature".....	18
Document 9	Ville de Paris paris.fr - "Top départ pour le complexe sportif écoconçu de la porte de Vincennes" - article du 11/04/2025.....	19
Document 10	France Bleu - "Bientôt un équipement sportif écoconçu quartier Brazza à Bordeaux" - article du 27/06/2024.....	20
Document 11	MSJVA sport.gouv.fr - "Coach Climat événement".....	21
Document 12	PRNSN - "Quels enjeux environnementaux pour les sports de nature?" - mai 2022	22
Document 13	info.gouv.fr - "Le plan de sobriété énergétique pour le sport" - 14/10/2022.....	25
Document 14	MSJVA sport.gouv.fr - "Les 10 gestes du sportif écoresponsable".....	26
Document 15	WWF wwf.fr - "Les Français pourraient perdre jusqu'à 2 mois d'activité sportive par an dans un monde à +4° " - 06/07/2021.....	27
Document 16	Banques des territoires - "Le tourisme a signé ses plans Eau" - article du 25/04/2025...	28
Document 17	MSJVA sport.gouv.fr - Guide du savoir rouler à vélo	30
Document 18	CROS - "C'est quoi la conférence régionale du sport?"	31
Document 19	Ecologic.france.com - "La grande Récup du sport".....	32
Document 20	MSJVA sport.gouv.fr - Charte des 15 engagements écoresponsables des fédérations sportives et ligues de sport professionnel.....	33
Document 21	France Culture - "Face à l'urgence climatique, les athlètes de haut niveau s'organisent pour la protection de la planète" - article du 15/10/2024.....	35
Document 22	MSJVA sport.gouv.fr - Premier plan d'adaptation du sport au changement climatique.....	37
Document 23	Site L'Europe s'engage en France - "Pourquoi et comment les fonds européens soutiennent le sport ?".....	40
Document 24	Agence nationale du sport - Plan 5000 équipements - Génération 2024	41

DOCUMENT 1



Sport, santé, et environnement, tout est lié !

D'un côté, l'activité physique est indispensable à la santé. De l'autre, certaines pratiques peuvent contribuer à la pollution de l'air ou au changement climatique. Alors que le monde sportif commence déjà à souffrir de la dégradation de l'environnement, faisons le point sur ces enjeux.

« Sport » ou « activité physique », de quoi parle-t-on ?

L'activité physique désigne tout ce qui, par contractions musculaires, entraîne une hausse de la dépense énergétique du corps. Cela inclut bien sûr la course et la natation, mais également les trajets à vélo, le jardinage, le ménage... On parle d'activité physique et sportive quand celle-ci est planifiée pour se maintenir en forme. On parle de sport lorsque, en plus, elle s'inscrit dans un cadre, avec des règles, une culture et des compétitions.

40 millions de personnes ont une activité physique et sportive régulière en France (INJEP, 2023)

Le sport, c'est la santé !

Une activité physique et sportive régulière réduit de 20 à 30 % le risque de décès prématuré. Cela contribue à prévenir les maladies cardio-vasculaires, le cancer, l'obésité et le diabète, réduit les symptômes dépressifs et anxieux, aide à bien vieillir, favorise le lien social, l'inclusion et la mixité... Il n'est donc pas question de sacrifier la pratique sportive pour l'environnement, mais bien de prendre conscience de l'impact qu'elle peut avoir et des actions qui peuvent être mises en œuvre, par chacun, pour réduire cette empreinte.

Des sports plus polluants que d'autres

Certains sports recourent à des carburants fossiles, d'autres nécessitent d'arroser abondamment les pelouses et ont recours à des pesticides. Même lorsque leur impact sur l'environnement est limité, le bilan carbone de certains sports s'alourdit dès lors qu'on organise des compétitions qui induisent le déplacement de sportifs et de supporters, la gestion de tonnes de déchets, etc. Il faut aussi parfois construire de nouvelles infrastructures (stades, routes ou lignes de transport...). Et n'oublions pas que les 300 000 équipements sportifs recensés en France sont autant de sols artificialisés.

80 % des émissions de CO2 imputées à une compétition sont dues au transport des personnes (ADEME)

Or la qualité de l'environnement aussi, c'est la santé

Les pollutions augmentent le risque de cancers et de pathologies respiratoires. Les fortes chaleurs favorisent la propagation de vecteurs de maladies comme les moustiques, mais aussi les malaises et les coups de chaud, potentiellement mortels. Au-delà de 32 °C, il est d'ailleurs déconseillé de faire de l'exercice : cela expose à la déshydratation et aux insolation.

40 000 décès par an sont liés à la pollution de l'air aux particules fines en France (Santé publique France, 2021)

Les sportifs, particulièrement vulnérables à l'environnement

Athlètes de haut niveau s'effondrant en pleine compétition à cause de la chaleur, épreuves de ski annulées faute de neige, clubs de voile inondés, spots de surf pollués... Le monde sportif fait partie des premiers secteurs à souffrir de la dégradation de l'environnement. Que ce soit pour leur santé, leurs performances ou la pérennisation de leurs lieux d'entraînement, les sportifs ont tout intérêt à contribuer à la lutte contre le changement climatique.

*66 jours de pratique sportive
en moins dans un monde à + 4 °C, soit deux mois (WWF, 2021)*

Comment favoriser le sport tout en limitant son impact ?

En adaptant les infrastructures, les pratiques et les événements à ce nouveau contexte, mais aussi en prenant conscience de certaines aberrations écologiques : climatisation de pistes de ski indoor ou de stades de football dans le désert, chauffage de pelouse de stade en hiver, transports courte distance en jets privés...

*56 % des kilomètres parcourus par les joueurs de la Coupe
du monde de rugby 2023 l'ont été en train et en bus (ministère des Sports, 2024)*

DOCUMENT 2



Développement durable, le sport s'engage®

Présentation du Label

Le Label « Développement durable, le sport s'engage® » est un Label créé et piloté par le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), tête de réseau du Mouvement Olympique et Sportif français.

La première version du Label « Développement durable, le sport s'engage® » a été lancée en 2009 suite à l'adoption par le Mouvement Olympique et Sportif français de « l'Agenda 21 du sport français » et de la « Charte du sport français pour le développement durable ».

Ce Label atteste et valorise la démarche des organisateurs de manifestations sportives qui s'engagent à développer et mettre en œuvre des événements respectant des critères environnementaux, sociaux, économiques et éthiques pour des événements écoresponsables solidaires et vertueux.

En 2020, pour son 10e anniversaire, suite au lancement de la plateforme dédiée à la Responsabilité Sociétale des Organisations sportives (RSO) et à la publication des six axes d'actions de la RSO, le CNOSF a souhaité donner un nouveau souffle à ce Label bien connu du Mouvement sportif et de ses partenaires, pour encourager et accompagner tous les organisateurs de manifestations sportives à structurer et renforcer leur démarche d'amélioration continue écoresponsable.

Le label en chiffres

Depuis son lancement, ce sont près de 500 événements de toute taille (locaux, régionaux, nationaux et internationaux) qui ont été labellisés par le CNOSF et ses comités territoriaux (CDOS-CROS-CTOS).

Au cours de ces 10 dernières années, ces événements ont déjà permis de sensibiliser près de 4 millions de personnes aux valeurs du sport et du développement durable (700 000 compétiteurs, 3 150 000 spectateurs et 92 000 bénévoles).

Pourquoi demander le Label ?

Le Label « Développement durable, le sport s'engage ® » est l'unique référence portée par le CNOSF, représentant du Mouvement olympique et sportif français, en matière de manifestations sportives écoresponsables. Il est reconnu comme étant un gage de confiance, de qualité et de sérieux des événements sportifs organisés de manière écoresponsable.

Les plus-values de ce Label partagées par les fédérations et organisateurs labellisés sont multiples :

- Ce Label est accessible à tous les types d'événements engagés dans une démarche de développement durable, quels que soient sa taille et ses ressources.
- Il aide les organisateurs de manifestations sportives à structurer leur plan d'actions écoresponsable et les accompagne vers le progrès et l'amélioration continue de leur démarche d'une édition sur l'autre, même si l'évènement change de lieu et/ou d'organisateur.
- Ce Label présente l'intérêt de valoriser davantage les moyens mis en œuvre par l'organisateur pour un événement écoresponsable que des objectifs chiffrés exigeants.
- Le Label « Développement durable, le sport s'engage ® » permet de donner de la visibilité aux événements et valorise l'engagement écoresponsable des organisateurs du secteur sportif auprès des parties prenantes (grand public, collectivité locale, sponsors...).
- Ce Label atteste de la qualité de la démarche écoresponsable engagée par les organisateurs, renforce leur crédibilité et permet de donner plus de poids à leurs demandes de partenariats ou de sponsoring.

Outil complémentaire aux labels fédéraux, au Label « Terre de Jeux 2024 » et à la Charte des 15 engagements éco-responsables de WWF et du Ministère chargé des sports (charte dédiée aux événements nationaux et internationaux présentant un niveau d'engagement écoresponsable rigoureux), le Label du CNOSF est accessible à tous les organisateurs d'événements du Mouvement sportif (du plus petit au plus grand) et leur permet de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue écoresponsable en bénéficiant d'outils dédiés à la Responsabilité sociétale des organisations sportives (RSO) et, si besoin, de l'accompagnement des CDOS, CROS ou CTOS.

Processus et critères de labellisation

Vous êtes...

- une fédération membre du CNOSF, un organe régional ou départemental d'une fédération membre du CNOSF, un club ou une structure affilié.e à une fédération membre du CNOSF, un CDOS, un CROS ou un CTOS

- une collectivité territoriale, un acteur privé ou une structure sportive affiliée à une fédération non-membre du CNOSF – à condition de s’associer à un acteur du Mouvement Olympique et Sportif pour le dépôt de la candidature

vous organisez un projet :

- de manifestation sportive
- d’événement ayant un lien avec le sport
- d’action de formation ou de communication ayant un lien avec le sport

(...)

DOCUMENT 3



sports.gouv.fr

Tendre vers un sport plus sobre en ressources

A la demande du Président de la République, la Première ministre, Elisabeth Borne, et la ministre de la Transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher, ont annoncé le 23 juin 2022 le lancement d’un plan de sobriété énergétique pour réduire de 10% nos consommations d’énergie d’ici 2024, et de 40% d’ici 2050.

La consommation énergétique du sport

Selon les données du service statistique du ministère de la transition énergétique, la consommation énergétique du secteur des activités sportives, récréatives et de loisirs s’élève à 11,95TWh en 2019, soit environ 1 % des consommations de toutes les activités économiques.

Le chauffage et l’éclairage constituent les deux principaux postes de consommation énergétique dans le sport, pesant respectivement 43 % et 18 %.

Toutefois, le poids économique et, peut-être plus encore, la visibilité médiatique et symbolique du secteur, confèrent au secteur du sport une responsabilité toute particulière. Rappelons qu’en France, le secteur représente 78 milliards d’euros de chiffre d’affaires, avec 112 000 entreprises et 200 000 associations, qui regroupent près de 450 000 emplois. C’est aussi dans un souci d’exemplarité et profitant de la dynamique lancée par la démarche ambitieuse, en termes de transition écologique, des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, qu’Agnès Pannier-Runacher et Amélie Oudéa-Castéra ont alors décidé d’installer, le 30 août 2022, un groupe dédié à la sobriété énergétique du monde sportif.

Un plan de sobriété énergétique du sport

Lors de l’installation du groupe de travail dédié à la sobriété énergétique du sport à la fin de l’été 2022, les ministères chargés du sport et de la transition énergétique ainsi que les principaux acteurs et représentants du monde sportif ont rappelé leur volonté d’une action ambitieuse. Ils ont ainsi partagé la nécessité de généraliser les bonnes pratiques, mais aussi de prendre des mesures fortes pour réduire la consommation d’énergie du secteur du sport. Les échanges menés et les nombreuses contributions reçues de plus de 50 acteurs représentant près de 3000 structures ont permis d’élaborer un plan de 40 mesures visant à engager le monde du sport dans une vraie culture de la sobriété et à réduire de 10 % la consommation d’énergie du secteur, conformément à l’objectif fixé par le Président de la République.

Dès la publication du plan, un comité de suivi, organisé par le MSJOP et rassemblant les têtes des réseaux du monde sportif (Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), Association Nationale des Ligues de Sport Professionnel (ANLSP), Union Sport et Cycle (USC), COSMOS, Association Nationale des Elus du Sports (ANDES), Association des Maires de France (AMF), France Urbaine et le Conseil permanent des établissements (CPDE)), s'est réuni tous les deux mois afin de s'assurer de l'effectivité de la mise en œuvre des mesures au travers l'évolution d'indicateurs. Le suivi a été délégué aux têtes de réseau, sous le pilotage de la direction des sports, qui s'est chargée de l'élaboration des outils nécessaires, de la centralisation des retours et de leur analyse.

Une première enquête, réalisée en décembre 2022, avait donné lieu à un point d'étape le 21 février 2023, réunissant autour des ministres les acteurs du monde sportif sur les mesures de sobriété mises en œuvre dès l'automne 2022. Ce bilan intermédiaire était déjà très positif puisque sur les 40 mesures du plan de sobriété énergétique du sport, 31 étaient appliquées ou en cours d'application, 3 nécessitaient un suivi renforcé et 6 restaient à enclencher.

Ce 1er bilan a été complété par une seconde enquête, en juillet 2023, intégrant des questions sur les conditions de réussite et les principaux obstacles rencontrés pour chacune des mesures du plan. Les résultats sur la mise en œuvre des mesures présentés dans ce bilan ont été calculés à partir des réponses de près de 1 750 acteurs. Le bilan sur l'année écoulée fait état de résultats positifs et encourageants, les acteurs du sport ayant contribué pleinement à la réduction nationale de la consommation énergétique, tous secteurs confondus, de 12% sur un an.

Ainsi, sur les 40 engagements qui composent le plan de sobriété énergétique du sport, 32 mesures (80%) ont été mises en œuvre, 6 (15%) nécessitent un suivi renforcé ou un ajustement, et 2 mesures prévues en cas de délestage n'ont pas eu à être activées.

Sobriété d'été

Dans un contexte météorologique exceptionnel et de tensions sur les ressources, le MSJOP s'est mobilisé à l'été 2023 pour identifier et encourager des solutions opérationnelles pour favoriser la sobriété des usages de l'eau et de l'énergie pendant les périodes estivales.

Guide pour un été 2025 sportif et responsable

- Sobriété numérique

Afin de poursuivre les efforts, et dans la mesure où 10% de la consommation électrique française et 4% des émissions mondiales de gaz à effet de serre sont imputées au numérique, la sobriété des comportements numériques des acteurs du sport est dorénavant intégrée au plan de sobriété énergétique du sport. Un des engagements des chartes des 15 engagements écoresponsables des organisateurs d'événements sportifs d'une part et des fédérations sportives et ligues de sport professionnel d'autre part porte également sur l'empreinte numérique. Pour sensibiliser les acteurs du sport aux impacts environnementaux, sociaux et sociétaux du numérique et leur donner les moyens de s'emparer du sujet, le MSJOP et le CNOSF leur mettent à disposition un livret d'activation du numérique responsable, élaboré à partir des contributions de l'Institut du numérique responsable, de Paris 2024 et de la Fédération française de tennis.

- Sobriété hydrique

Le 30 mars 2023, le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires publiait son plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau composé de 53 mesures répondant aux grands enjeux de sobriété des usages, de disponibilité et qualité de la ressource, de moyens et de réponse face aux crises de sécheresse.

Ces dernières années, la répétition de ces crises de sécheresse a eu des impacts sur la vie des français, y compris dans leur rapport à la pratique sportive (contraintes sur l'arrosage des terrains, manque d'eau pour la pratique de certains sports d'eaux vives, etc.). La médiatisation de l'usage de l'eau dans le sport, et notamment en matière d'arrosage, a également fait émerger des enjeux d'acceptabilité au sein de populations touchées par des arrêtés de restriction d'eau dans leur vie quotidienne.

Dans ce contexte, le MSJOP a lancé des travaux d'élaboration d'une feuille de route sobriété hydrique du sport afin :

- de contribuer à l'objectif de réduction des prélèvements d'eau de 10% d'ici 2030, conformément à la mesure 1 du plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau ;
- d'adapter les comportements et usages de l'eau des acteurs du sport au contexte de réduction des prélèvements qui renchérit la valeur de l'eau potable.

Elaborée en collaboration avec les têtes de réseau représentantes des collectivités, des fédérations sportives et ligues de sport professionnel, des loisirs sportifs marchands et des établissements publics du sport et les principaux acteurs concernés (voir liste en annexe) et l'aide d'ateliers de travail, cette feuille de route adressera les problématiques transversales de préservation de la ressource en eau (consommation d'eau dans les vestiaires, entretien des réseaux des infrastructures sportives, ...) et celles plus spécifiques à certaines disciplines :

- L'arrosage des surfaces de jeux,
- le rinçage et le nettoyage du matériel sportif,
- les piscines,
- la production de glace pour les patinoires,
- la production de neige de culture.

DOCUMENT 4



Sport et développement durable : vers une industrie plus responsable



Média de la Banque Publique d'Investissement - Article du 10 juillet 2025

Face à l'urgence écologique, le monde du sport amorce une mue profonde. L'écoconception s'impose peu à peu comme un levier stratégique pour réduire l'empreinte carbone du secteur, de la fabrication des équipements à l'organisation des événements.

Pendant longtemps, l'industrie du sport a fonctionné sur un modèle linéaire — produire, consommer, jeter — sans vraiment questionner son impact environnemental. Or, avec plus de 350 millions de tonnes de CO₂ générées chaque année par le secteur à l'échelle mondiale selon une estimation de Rapid Transition Alliance, le virage vers un sport durable n'est plus un luxe mais une nécessité. Textiles techniques en polyester vierge, déplacements massifs des équipes,

déchets plastiques issus des événements ou encore stades énergivores : la liste des externalités négatives est longue. C'est dans ce contexte d'alerte climatique que l'écoconception sportive s'impose comme une réponse concrète. Cette approche, fondée sur l'analyse du cycle de vie des produits, bouscule les habitudes des marques, des équipementiers, des organisateurs et même des fédérations. Lors de l'événement Sport Definition, organisé par Bpifrance le 19 juin dernier, plusieurs ateliers ont mis en lumière les initiatives françaises qui placent l'innovation responsable au cœur de la pratique sportive. À travers textiles recyclés, économie circulaire et équipements durables, une nouvelle grammaire éthique et environnementale s'écrit sur les terrains. Encore marginale, cette dynamique se structure et pourrait bien redéfinir les règles du jeu.

Vers une nouvelle définition du sport durable

Le concept de sport durable ne se limite plus à quelques initiatives marginales ou symboliques. Il s'agit désormais d'un enjeu de transformation systémique pour un secteur longtemps à la traîne en matière de transition écologique. Le sport pèse lourd : selon le GIEC, les émissions globales liées au sport incluant fabrication d'équipements, infrastructures, transports et événements, représenteraient entre 0,5 et 1 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. En France, la pratique sportive génère chaque année près de 11 millions de tonnes d'équivalent CO₂, principalement à cause des déplacements et de la fabrication d'équipements techniques.

Une Stratégie nationale sport et transition écologique déjà bien lancée...

C'est dans cette optique que les acteurs publics et privés commencent à structurer leur engagement. La Stratégie nationale sport et transition écologique, lancée en 2022 par le ministère des Sports, fixe des objectifs ambitieux : réduction de 50 % de l'empreinte carbone du secteur d'ici 2030, généralisation des pratiques responsables dans les clubs, les fédérations, et surtout chez les équipementiers.

...et au cœur de Sport Définition, le rendez-vous du sport business

Des efforts renforcés par des événements comme Sport Définition, initié par les Meneurs, la communauté du sport business de Bpifrance dont la deuxième édition s'est déroulée le 19 juin dernier. Industrie, Tech, ICC, international, sans oublier les questions de transitions écologiques, le sport ratisse large. La question de l'écoconception dans le sport a notamment été soulevée lors de l'intervention de Justine Birot, Directrice et Co-Pilote du rapport « Décarbonons le Sport » de l'Institut du Sport Durable, Juliette Brossard, Co-fondatrice et Directrice des opérations de Oxygen Solutions, Olivier Mouzin, Responsable du programme économie circulaire chez Salomon, Pierre Moreau, Fondateur de DreamTeam Podcast.

L'écoconception dans le sport : de la technique à la norme

Changer la manière dont on conçoit les produits sportifs, c'est repenser chaque étape de leur cycle de vie. Depuis la sélection des matières premières jusqu'à la fin de vie, l'écoconception vise à minimiser l'impact environnemental dès la phase de design. Longtemps ignorée dans le sport, cette logique commence à infuser les chaînes de production.

Certaines entreprises françaises en font déjà une priorité. Circle Sportswear, par exemple, conçoit des tenues de running et d'entraînement exclusivement à partir de matières recyclées, biodégradables ou certifiées bas carbone. Leur démarche s'appuie sur un sourcing local, une production européenne et une transparence sur l'empreinte carbone de chaque pièce. Autre exemple évoqué lors des ateliers de Sport Definition : BV Sport, basée à Saint-Étienne, mise sur une fabrication 100 % française et un recyclage actif des chutes textiles dans ses lignes de compression.

Ces approches rencontrent désormais un écho croissant dans l'écosystème. Le géant Decathlon, qui vend plus de 380 millions de produits par an dans le monde, s'est engagé à ce que 100 % de ses produits soient éco-conçus d'ici 2026. Même les grands clubs professionnels s'y intéressent : l'Olympique Lyonnais, par exemple, teste des maillots recyclables en boucle fermée avec ses sections amateurs. Il ne s'agit plus d'innovation, mais d'une nouvelle exigence de responsabilité.

Des matériaux durables pour des équipements sportifs à faible impact

Le sport n'échappe pas à la logique des matières premières, et le textile représente l'un de ses plus grands défis écologiques. Chaque année, plus de 400 000 tonnes de textiles techniques sont produites pour le sport au niveau mondial, avec un taux de recyclage inférieur à 1 %. Or, les textiles en polyester, dérivés du pétrole, sont particulièrement polluants : ils nécessitent une forte consommation d'énergie et libèrent des microplastiques lors des lavages.

Pour répondre à cette urgence, de nouveaux matériaux apparaissent. Le Seaqual, fabriqué à partir de déchets plastiques collectés dans les océans, est aujourd'hui utilisé dans plusieurs gammes de vêtements de sport. Les fibres en polyamide régénéré, comme l'Econyl, permettent également de recycler des filets de pêche ou des déchets industriels pour en faire des leggings, maillots ou vestes techniques. Ces matériaux, plus durables et traçables, deviennent un pilier central du sport écoresponsable.

Certaines startups françaises innovent aussi sur les équipements eux-mêmes. Noerden, spécialisée dans les objets connectés de sport, conçoit des montres et balances fabriquées à partir de composants recyclables.

De la production à la fin de vie : le défi de l'économie circulaire dans le sport

L'un des axes majeurs du sport durable repose sur l'intégration de l'économie circulaire. Alors que la durée de vie moyenne d'un équipement de sport est inférieure à trois ans, de nombreuses marques explorent désormais la réparation, la location et le reconditionnement. Le Coq Sportif a récemment lancé un programme de seconde vie pour ses baskets et équipements de match. En parallèle, des plateformes comme Murfy Sport permettent de réparer ou reconditionner des équipements techniques pour les rendre accessibles à moindre coût. Quant à la location, elle gagne du terrain : Decathlon teste des offres de location longue durée pour les équipements de montagne, de fitness ou de vélo, avec entretien inclus.

Vers une industrie du sport plus responsable : quels freins, quels leviers ?

Si la dynamique est enclenchée, elle reste inégale selon les disciplines et les niveaux de pratique. Le sport amateur, souvent moins doté, peine à adopter ces pratiques faute de moyens ou de sensibilisation. À l'inverse, les grandes marques ou les clubs professionnels commencent à intégrer des critères ESG dans leurs appels d'offres et contrats de sponsoring. Pour accélérer la transition, des outils structurants émergent. Le label Sport Engagé, lancé par le ministère des Sports en 2023, valorise les démarches vertueuses en matière d'environnement, de gouvernance et d'impact social. De son côté, la plateforme Les Meneurs, développée par Bpifrance, fédère et accompagne les entrepreneurs du sport vers des modèles plus vertueux, en soutenant les projets à impact fort.

L'enjeu de la mesure de l'empreinte carbone du sport reste toutefois un défi majeur. Aujourd'hui, très peu d'événements ou de clubs disposent d'outils fiables pour évaluer précisément leurs émissions. Les ateliers de Sport Definition ont d'ailleurs souligné la nécessité de standardiser ces indicateurs pour permettre des comparaisons et inciter à l'action.

Le sport n'est pas seulement un miroir de notre époque, il peut aussi en être le levier. En misant sur l'écoconception, les acteurs du sport affirment une volonté de bâtir une industrie à la fois performante, résiliente et responsable. Ce mouvement, encore en transition, s'ancre dans des pratiques concrètes, locales, parfois artisanales, mais qui témoignent d'un véritable changement de cap. Au-delà des effets d'annonce, c'est bien une réinvention profonde du modèle sportif qui se joue — une réinvention où chaque maillot, chaque crampon, chaque balle peut devenir un acte engagé.

DOCUMENT 5

Le Monde JO 2030 : une promesse environnementale difficile à tenir

Publié le 19 février 2025

Déjà confrontés à une complexe équation organisationnelle et financière, les Jeux d'hiver prévus dans les Alpes françaises en 2030 devront surtout faire face au réchauffement climatique, qui rend obsolète le modèle historique des sports d'hiver.

Grâce à la réussite de Paris 2024, la France a confirmé son savoir-faire dans l'organisation des grands événements sportifs. Rééditer la performance, alors que les Alpes françaises ont obtenu l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2030, n'a pourtant rien d'acquis. Pour l'ancien skieur acrobatique Edgar Grospron, investi, mardi 18 février, président du comité d'organisation, la piste menant à des Jeux exemplaires sur le plan environnemental et économes sur le plan financier se présente comme un parcours accidenté.

Le premier défi à relever concerne l'organisation même de Jeux d'hiver à l'heure de la transition environnementale. Le réchauffement climatique a rendu obsolète un modèle consistant à bétonner et à aménager des massifs pour accueillir des centaines de milliers de pratiquants de sports d'hiver sur une durée de plus en plus courte, faute de neige.

Le multiple champion olympique de biathlon, Martin Fourcade, un temps pressenti pour piloter le comité d'organisation, avait bien résumé la situation : « On est à un tournant des Jeux d'hiver et à un moment important de l'histoire de la montagne française et de ses enjeux. » En clair, ils ne peuvent plus être la vitrine d'un système qui a fait les riches heures des stations françaises, mais dont les jours sont désormais comptés. L'appel de Martin Fourcade n'a pas eu la résonance attendue. Le champion a jeté l'éponge, augurant de Jeux d'hiver dans la continuité des éditions précédentes, alors que l'industrie du ski est en sursis.

Certes, Alpes 2030 envisage d'utiliser au maximum les infrastructures déjà existantes, héritées pour la plupart des Jeux d'Alberville de 1992. Il sera néanmoins indispensable d'adapter la piste de bobsleigh et de luge, ainsi que les tremplins de saut à skis, pour les mettre aux standards olympiques en vigueur. Au regard de l'entretien coûteux de telles installations se pose la question du retour sur investissement. Quant à la création d'une nouvelle patinoire à Nice, le projet reste discutable, alors que plusieurs enceintes existent déjà dans les deux régions organisatrices (Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur).

L'éclatement important des sites est également problématique, avec quatre pôles de compétition distants de plus de 500 kilomètres entre Le Grand-Bornand (Haute-Savoie), au nord, et Nice, au sud, accroissant les déplacements du public et des accrédités et, partant, leurs émissions carbone.

Le défi de ces Jeux est aussi organisationnel. L'un des facteurs de réussite de Paris 2024 tenait à la gouvernance de l'événement avec un Tony Estanguet en patron consensuel, gage d'efficacité. Quelle que soit la bonne volonté d'Edgar Grospiron, il va devoir composer avec une multiplicité d'acteurs : le mouvement sportif, deux régions qui voudront tirer la couverture à elles et un Etat qui veillera à maintenir le coût de l'organisation des JOP 2030 sous les 2 milliards d'euros. Car, contrairement aux Jeux d'été, les Jeux d'hiver sont essentiellement dépendants des subsides publics et les risques de dépassement ont déjà été pointés par l'administration.

Concrétiser les promesses affichées sera d'autant plus difficile que le temps presse. Les Jeux de Salt Lake City (Utah) se sont dotés d'un comité d'organisation et d'un président quatre jours avant les Alpes françaises, pour un événement qui aura lieu en... 2034. Après un mauvais départ, l'enjeu consiste maintenant pour l'ancien skieur acrobatique et les promoteurs des Alpes françaises à franchir les obstacles et ils sont nombreux.

DOCUMENT 6



La montagne, en première ligne face au réchauffement climatique

Centre de ressources pour l'adaptation au changement climatique - 12 janvier 2024 - extraits

Des glaciers qui reculent, des roches qui s'effondrent, une neige qui disparaît... : avec les régions arctiques, les montagnes sont les zones de la planète qui se réchauffent le plus vite. Avec, à la clé, des conséquences sur tous les plans : tourisme, ressource en eau, pastoralisme, etc. Pour y faire face, chaque territoire est appelé à se transformer.

Sentinelles du climat, les montagnes se réchauffent deux fois plus vite

Dans les Alpes et les Pyrénées françaises, la température a augmenté de +2°C au cours du 20^e siècle, contre +1,4°C dans le reste de la France (source Météo France). Les effets de ce réchauffement varient fortement selon l'altitude.

Fonte des glaciers, hausse des risques naturels

Les glaciers ont reculé de façon spectaculaire, surtout depuis les années 1980. Dans les Alpes, ils ont perdu 70 % de leur volume depuis 1850, dont 10 à 20 % depuis 1980 (en France, comme dans le reste de l'Europe). Dans les Pyrénées, le glacier d'Ossoue a perdu 64 % de sa surface entre 1924 et 2019. Ce recul se poursuivra en s'accéléralant dans la mesure où la température actuelle leur est déjà défavorable. Même dans les scénarios les plus optimistes, où la planète atteindrait la neutralité carbone d'ici 2050, les experts prédisent la disparition des glaciers en France, sauf à très haute altitude.

Cette fonte augmente les aléas naturels localement : effondrements glaciaires, glissements de terrain dans les régions de moraine instables, chutes de séracs, etc. Elle peut engendrer aussi la formation de poches d'eau qui exposent les populations environnantes. Ainsi la commune de Chamonix a-t-elle dû vidanger en partie le lac formé à la suite de la fonte du glacier des Bossons. Invisible mais toute aussi lourde de conséquence : la dégradation du permafrost (terres gelées). Avec la hausse des températures en été, tout ce qui est habituellement tenu par la glace dans

les couches profondes de la montagne est déstabilisé. Les parois rocheuses se fragilisent. Laves torrentielles, écroulements, glissements de terrain deviennent plus fréquents.

Ces 20 dernières années, le permafrost a presque disparu dans les faces sud du Mont-Blanc en dessous de 3 300 m d'altitude. D'ici 2100, on ne devrait plus en trouver qu'à partir de 4300 m. Dans les scénarios les plus critiques, il aura totalement disparu. Avec de graves perturbations à la clé.

Au-delà de la fonte des glaces, le changement climatique accentue la survenance de risques naturels d'ores et déjà omniprésents en montagne. Inondations, sécheresses, érosion des sols peuvent eux-aussi augmenter le risque de crues et laves torrentielles, chutes de blocs, avalanches, ... et leurs conséquences sur les voies de circulation et les territoires.

En dessous de 2000 m, la neige se fait plus rare

Le changement climatique réduit l'enneigement naturel, en particulier à basse et moyenne altitude. Il pleut plus qu'il ne neige en hiver et la neige fond plus vite. Résultat, le manteau neigeux rétrécit.

En Europe, les Alpes ont perdu près d'un mois d'enneigement ces 50 dernières années. Le manteau neigeux tend à s'y constituer plus tard en hiver, quelle que soit l'altitude. Dans les Pyrénées, même constat. L'enneigement s'est fortement réduit depuis 50 ans, notamment sur les versants sud. Dans les Pyrénées centrales, le manteau neigeux a perdu la moitié de son épaisseur.

Et demain ?

Toutes les projections scientifiques sont pessimistes : la tendance est irréversible. À horizon 2050, l'enneigement sera réduit de plusieurs semaines et le manteau neigeux aura perdu 10 à 40 % de son épaisseur, en moyenne montagne, quelle que soit la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Cette tendance n'empêchera pas les fortes variations d'enneigement d'une année sur l'autre, comme par le passé. Après 2050, ces conditions devraient se stabiliser si la planète atteint la neutralité carbone. Si les concentrations de gaz à effet de serre restent élevées, la neige aura quasiment déserté la moyenne montagne à horizon 2100 : le manteau neigeux aura perdu 80 à 90 % de son épaisseur, la durée de l'enneigement sera fortement réduite (source : Météo France).

Des stations de montagne impactées

La baisse inéluctable de l'enneigement naturel menace la viabilité de la saison hivernale des domaines skiables, d'autant que le réchauffement climatique limite les possibilités de produire de la neige de culture. Depuis plusieurs décennies, avec le damage, la neige artificielle est devenue indispensable pour sécuriser la fiabilité du domaine skiable face aux variations d'enneigement. Mais les fenêtres de froid nécessaires à sa création en début de saison diminuent en raison du réchauffement climatique. Des chercheurs du Centre national de recherches météorologiques (CNRM, Météo-France/CNRS) et d'IRSTEA-Grenoble ont modélisé les perspectives d'enneigement dans les stations de ski, en intégrant le recours au damage et à la neige de culture. Voici leurs résultats pour les 129 stations des Alpes françaises étudiées :

Jusqu'en 2050 : quel que soit le scénario climatique, une couverture de l'ensemble des domaines skiables à 45 % par la neige de culture permettra de maintenir les conditions d'enneigement comparables à la situation de référence sans neige de culture (1986-2005).

Après 2050, si le réchauffement planétaire dépasse 3 °C, la neige de culture ne suffira plus.

Autre constat de ces scientifiques, concernant les Pyrénées : à partir de 2050, les pires conditions connues à l'exploitation des stations de sport d'hiver, autrement dit, « les années sans neige » se produiront, à l'avenir, toutes les 2 à 3 saisons dans le scénario le plus favorable. Elles seront quasi-permanentes dans le scénario le plus noir. (...)

AGIR

Le changement climatique bouleverse l'économie, l'environnement et la société montagnardes, très dépendantes des ressources naturelles et de la météo. Sur chaque territoire de montagne, la transition doit s'appréhender de façon globale et systémique et surtout, se construire sur mesure avec les habitants. Fini le modèle unique. Chacun des territoires doit inventer sa propre trajectoire de transformation avec ses forces et ses faiblesses.

→ Sortir du « tout ski » et désaisonnaliser

Le tourisme occupe une place centrale dans l'économie montagnarde. Pour les stations, le principal défi est de se transformer face à la réduction de l'enneigement. L'enjeu : sortir de l'hyper-dépendance au ski, de la spécialisation sur un lieu (la station) et une période (l'hiver), pour développer des territoires de vie attractifs à l'année. Chaque station est appelée à élargir son offre touristique (activités de pleine nature, valorisation des patrimoines naturel et culturel, festivals, ...), à une échelle géographique plus grande, voire à réinterroger sa pertinence.

Certains acteurs invitent à « dépasser le mythe de la station qui sauve la montagne ». Ils défendent l'idée d'une montagne à vivre, tournée davantage vers l'accueil de nouveaux habitants, le développement de nouveaux services que vers la conquête de touristes venus du bout du monde.

Penser l'avenir de la montagne appelle des réflexions plus globales sur l'avenir de ses métiers et les nouvelles compétences à acquérir. Se transformer n'est pas simple : renoncer au ski faute de neige, trouver des modèles alternatifs, concilier les enjeux de court terme et long terme, traiter à la fois les questions écologiques, politiques, sociétales, économiques... autant d'arbitrages complexes à mener au plus près de la réalité locale, dans des cadres de concertation qui impliquent les différentes parties prenantes, sans oublier les premiers concernés, les habitants. S'adapter appelle une gouvernance adaptée à la prise de décision sur des intérêts divergents à des échelles de temps et de lieux différents.

Les montagnes deviennent un refuge pour citadins en quête de nature et de fraîcheur. Cette hausse de fréquentation risque toutefois d'amplifier les pressions sur les espaces fragiles et les tensions avec les activités pastorales.

→ Partager l'eau

Jusqu'à-là les montagnes - connues pour jouer le rôle de château d'eau - n'en ont jamais manqué ; le changement climatique modifie la donne, en bouleversant les cycles hydrologiques. Alimentation en eau potable, agriculture et pastoralisme, neige de culture, tourisme d'eaux vives, production hydroélectrique, etc. autant de secteurs concernés qui doivent apprendre à s'adapter en conciliant les usages.

Conscients de cet enjeu, les territoires sont de plus en plus nombreux à mettre en place des outils pour réguler localement la gestion de l'eau, et ce, de façon concertée : schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE), contrats de milieu (« rivières », « lacs »...), projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE). Autant de démarches de conciliation à amplifier, en y associant tous les acteurs locaux.

→ Gérer les aléas naturels

Avalanches, coulées de boues, affaissements et chutes de blocs, crues et laves torrentielles, incendies peuvent avoir des conséquences dramatiques sur les vies et activités humaines en montagne, en particulier du fait de la topographie encaissée des lieux. Une route coupée, et c'est toute l'économie d'une vallée, qui peut s'effondrer. Un système de soin, qui peut basculer.

La culture du risque est d'ores et déjà fortement présente en montagne, avec le souci premier de protéger les populations. Il s'agit désormais d'intégrer un nouveau paramètre : l'anticipation des

conséquences du changement climatique. A partir de diagnostics prospectifs des aléas et enjeux pour leur territoire, les collectivités sont appelées à engager des démarches impliquant les acteurs locaux et les habitants dans la compréhension et la gestion de ces risques. Leur expertise d'usage est un savoir précieux dont elles auraient tort de se priver.

(...)

→ Observer, partager, décider ensemble

Conscients de l'urgence à s'adapter, les acteurs de la montagne multiplient les démarches visant à observer finement les implications immédiates du changement climatique sur les territoires et à élaborer des réponses adaptées au plus près des réalités de terrain.

Par exemple, le réseau Alpages sentinelles : sur un échantillon d'alpages et d'exploitations, des suivis permettent de comprendre les impacts du changement climatique et les stratégies d'adaptation ; ces indicateurs alimentent ensuite les échanges entre chercheurs, gestionnaires d'espaces protégés, techniciens agricoles, éleveurs et bergers. Autre illustration : le Programme Avenir Montagnes Ingénierie accompagne en ingénierie 62 territoires de montagne vers une stratégie sur-mesure de développement touristique adaptée à leurs enjeux écologiques et climatiques.

DOCUMENT 7



Équipements sportifs : quelle place dans la transition écologique ?

Le sport, comme toute activité humaine, est interrogé sur sa capacité à réduire son impact sur l'environnement, la biodiversité et le climat. La production ou la rénovation des équipements sportifs sont centrales à ce titre. Mais comment mieux faire dialoguer enjeux environnementaux et demande sociale par l'innovation programmatique ? Ce dossier livre par l'exemple quelques pistes d'action.

Chaque nouvelle construction ou rénovation d'équipement sportif doivent participer à la réduction des impacts environnementaux des activités sportives et du secteur de la construction. Jusqu'à présent, les adaptations restent de trop faible ampleur. Et lorsque les constructions sont innovantes sur le plan environnemental, elles ne le sont pas toujours dans la programmation des usages.

Limiter les dérèglements climatiques, préserver la biodiversité, nos ressources en eau, sols, matériaux et énergie nécessite d'adapter nos activités. Contribuer à la soutenabilité de nos sociétés, à la neutralité carbone, à la sobriété appelle à changer de nombreux aspects de la pratique sportive, dont l'utilisation et la conception des espaces dédiés au sport. Pour ce faire, il s'agit à la fois de disposer de lieux de pratique sportive moins consommateurs en ressources et qui offrent de meilleurs services. Réduire l'impact environnemental des équipements sportifs n'est pas qu'une affaire de solutions techniques, mais tout autant de pertinence sociale de l'équipement et de sa capacité à évoluer en fonction du renouvellement des usages. Questionner les usages et les besoins dès la conception et la programmation des espaces est aussi primordial pour réduire leur impact environnemental. En effet, des équipements sportifs ambitieux sur le plan environnemental mais peu adaptés dans leur conception et dans leur programmation à la diversité des publics et des pratiques sportives ne répondraient pas pleinement aux enjeux tant sociaux qu'écologiques. Les usages sont aussi questionnés en matière de consommation de ressources. Il est nécessaire de changer les comportements, les modes de vie et d'organisation

pour tendre vers des modèles plus sobres et économes avant d'adopter des techniques plus efficaces.

Par ailleurs, les changements climatiques en cours vont entraîner des périodes de canicule ou des événements météorologiques extrêmes plus fréquents, qui vont nécessairement influencer les possibilités de pratiquer un sport et les lieux de pratique (endommagement, fermeture d'équipements, surchauffe des espaces de pratique...). Un rapport du WWF France, paru en 2021, estime qu'avec le risque de doublement de la fréquence des canicules d'ici 2050, la pratique sportive devrait être déconseillée entre 24 et 66 jours supplémentaires par an. « Dans un monde à +2 °C ou +4 °C, les spécificités de chaque salle (matériau, isolation, exposition...) influenceront donc le seuil d'inconfort thermique à la baisse ou à la hausse, avec des conséquences plus ou moins importantes sur la santé des pratiquants. » En outre, les équipements sportifs ne seront plus praticables un plus grand nombre de jours par an. Enfin, la concurrence entre différents usages sur les espaces déjà urbanisés va s'accroître avec la volonté de limiter l'artificialisation des sols mais aussi de désimperméabiliser et de renaturer les zones les plus denses, alors que les besoins en logements et services à la population restent élevés.

Le maintien de certains équipements voire de nouvelles constructions pourraient être remis en cause, alors que l'Île-de-France connaît déjà une carence en équipements sportifs au regard de sa population. Certains équipements sont particulièrement consommateurs d'espace (stade, gymnase, arena...) ou d'énergie (piscine, patinoire...), et leur fonctionnement ou leur existence vont être de plus en plus réexaminés au regard de leur impact environnemental et des actions à engager pour les réduire. Les équipements sportifs sont le deuxième poste de consommation d'énergie des communes, derrière les écoles : ils représentent respectivement de 24 % à 28 % des consommations d'énergie selon la taille de la commune (dont 7 à 10 % pour les piscines le plus souvent transférées au niveau intercommunal). Pour les intercommunalités, la prise en charge des équipements sportifs représente plus de la moitié (53 %) de leur consommation d'énergie (39 % pour les seules piscines).

Ces constats montrent l'urgence à revoir nos manières de construire, de rénover ou de faire fonctionner nos équipements sportifs.

Ce double objectif – adaptation à la demande et à la transition écologique – est particulièrement ambitieux pour les équipements sportifs, dont 58 % ont été mis en service avant 1994 (source : Recensement des équipements sportifs 2020) selon les réglementations énergétiques de l'époque et une programmation orientée pour répondre à une demande en direction des publics scolaires et des associations sportives. Depuis, seul un tiers des équipements sportifs franciliens a bénéficié de travaux, sans que l'on puisse déterminer si ces derniers ont apporté une amélioration notable du niveau de consommation énergétique (chauffage, climatisation, eau chaude...) ou une réponse aux besoins des populations. Concernant les piscines, dont les consommations d'énergie et d'eau sont particulièrement mises en avant dans le contexte actuel, ce sont 66 % d'entre elles qui ont été conçues avant 1994 en Île-de-France. Les usages sportifs quant à eux ont fortement évolué, en lien avec les changements des modes de vie : recherche de plus de souplesse dans les modes de pratique (temporelle, spatiale...), élargissement des publics, que ce soit en âge, en genre, ou pour toucher des publics peu ou pas sportifs.

Dans nos sociétés de plus en plus sédentaires, l'activité physique et sportive est mise au premier plan pour le bien-être et la santé des populations. L'ensemble de ces éléments modifie les manières de pratiquer un sport et implique un accompagnement diversifié et renouvelé ainsi que des lieux à même d'accueillir plus de monde, comme différents profils de pratiquants. Pour ce faire, il est nécessaire d'intégrer une réflexion sur les usages tout au long du cycle de vie des équipements sportifs (construction, fonctionnement, reconversion). Il y a aussi nécessité d'améliorer leur capacité à pouvoir évoluer dans le temps, en fonction des nouveaux besoins ou

des modes de faire plus vertueux au niveau environnemental. Dans ce dossier, trois entrées principales ont été sélectionnées pour donner à voir d'autres manières de concevoir les équipements sportifs.

La première entrée s'intéresse à la transformation du bâti existant, qu'il soit sportif ou non.

La deuxième entrée s'intéresse à l'optimisation soit en mutualisant, en intensifiant les usages des bâtiments, soit en s'intéressant au vide, à des espaces non bâtis comme les espaces publics ou les cours d'écoles.

La troisième entrée concerne des exemples où l'espace sportif est utilisé comme support pour préserver l'environnement comme la renaturation, la prévention des risques climatiques ou le traitement des déchets.

Chaque entrée est illustrée d'exemples d'équipements en fonctionnement, dont certains sont détaillés sous forme de fiches. La force de l'exemple est d'observer comment, dans un cadre donné, l'équipement sportif peut mieux répondre à la fois aux besoins des personnes et aux enjeux environnementaux. Les cas pratiques d'équipements sportifs présentés dans ce dossier ont en commun de mieux utiliser les ressources (sols, énergie ou matériaux consommés) ainsi que d'avoir une offre sportive renouvelée.(...)

Focus ZAN, ZEN et économie circulaire : de nouveaux principes pour limiter l'impact environnemental

La prise de conscience de l'impact des activités humaines sur l'environnement a conduit à la mise en place de politiques publiques et d'objectifs à atteindre afin de contenir les dérèglements climatiques et la crise de la biodiversité. Cela implique de changer nos modèles et principes d'aménagement pour moins polluer et moins émettre de gaz à effet de serre, pour augmenter la résilience des territoires et des populations face aux risques naturels, pour limiter l'artificialisation des sols et les consommations de ressources (énergie, terre, matériaux, eau), pour protéger la biodiversité et enfin, pour maintenir un bon niveau de santé publique. Ainsi, parmi les principaux cadres réglementaires récents, qui concernent la construction et la programmation des espaces sportifs, on peut citer :

- La loi énergie-climat du 8 novembre 2019, qui fixe un objectif de neutralité carbone pour 2050.
- La loi Climat et résilience du 22 août 2021, qui prévoit d'atteindre Zéro artificialisation nette (ZAN) d'ici à 2050 (avec une première étape de réduction de 50 % du rythme d'artificialisation des sols entre 2021 et 2031). Pour les équipements sportifs, ces lois réaffirment les objectifs du décret tertiaire en matière de réduction des consommations d'énergie pour les bâtiments à usage tertiaire privés et publics de plus de 1 000 m² de surface au plancher ou cumulée. Ce décret tertiaire fixe des objectifs de réduction par rapport à une consommation énergétique de référence (après 2010) qui doivent être atteints entre 2030 et 2050 (40 à 60 % de réduction).
- La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGEC) est structurée autour de différents axes pour réduire la consommation de ressources et diminuer l'impact sur l'environnement : sortir du plastique jetable, renforcer l'information du consommateur, lutter contre le gaspillage et favoriser le réemploi, agir contre l'obsolescence programmée et produire mieux.

Fin 2022, afin de contribuer au plan de sobriété énergétique national, le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques a co-construit avec les acteurs de la filière sport un plan de sobriété énergétique, qui comprend des mesures pour réduire les consommations énergétiques des infrastructures sportives. En Île-de-France, la Région a adopté son plan d'adaptation au changement climatique (PRACC) et engagé la révision de son schéma directeur environnemental (SDRIF-E), document-cadre pour les prochaines décennies, en ce qui concerne l'implantation des logements, des activités, des équipements ou encore des infrastructures de

transport en plaçant au cœur de la démarche la lutte contre l'artificialisation, la neutralité carbone et l'économie circulaire. La Région a également mis en place des dispositifs de soutien à la création d'espaces verts, d'îlots de fraîcheurs et de toitures végétalisées (Plan vert, dispositif îlots de fraîcheur).

DOCUMENT 8



Ecotourisme et sport de nature

Sur terre, comme en mer, les activités de plein air ont un impact sur la biodiversité. Il est malgré tout possible de pratiquer ces loisirs dans le respect de la nature. Pour sensibiliser aux bons comportements à adopter, l'Office français de la biodiversité (OFB) s'investit dans différents projets.

La randonnée et le tourisme

Équitation, VTT, kayak, les activités se développent dans les 11 parcs nationaux de France. La randonnée garde toujours un succès certain. Ces activités demandent aux promeneurs et aux sportifs de respecter la biodiversité de ces espaces naturels protégés. Dans les parcs nationaux, les visiteurs peuvent profiter d'une nature préservée, mais aussi d'un patrimoine culturel sauvegardé. La marque Esprit parc national vient compléter cette attractivité territoriale avec des produits locaux de qualité et des lieux labellisés où déjeuner, dormir, découvrir l'oisiveté de lieux situés en pleine nature.

→ Geotreck : une application pour les fans de nature

En 2012, le Parc national des Ecrins a conçu cette application open source pour gérer ses sentiers et valoriser l'offre de randonnées et les patrimoines de son territoire (avec les Parcs nationaux du Mercantour et Alpi Maritime). Geotrek permet de gérer les tracés, les travaux, la signalétique et de valoriser les itinéraires à travers un portail web et une application mobile. C'est par exemple le cas pour Vercors Rando, Rando 04, Rando Grands Causses, Destination Cévennes, Grand Tour des Ecrins, Rando Maritime Mercantour, Rando 44, Rando Ecrins, etc.

Activités nautiques et en bord de mer

Randonnée, kayak de mer, voile, plongée... Les activités et sports de plein air se sont beaucoup développés dans les régions littorales. Dans ces lieux, souvent riches en biodiversité, vivent des espèces protégées, notamment de mammifères marins et oiseaux. L'homme doit alors respecter quelques règles de bon sens pour ne pas les déranger et ne pas détériorer leurs habitats.

Dans les parcs naturels marins, les activités de loisirs dans les parcs naturels marins peuvent être très nombreuses et diversifiées en fonction des territoires. Elles sont en général mal connues alors que de nouvelles pratiques apparaissent régulièrement et posent la question de leurs interactions avec les enjeux des parcs naturels marins, notamment en termes de fréquentation, d'inscription spatiale et d'effets sur l'environnement.

Pour répondre aux besoins locaux d'amélioration des connaissances sur les usages de loisirs, l'Office français de la biodiversité pilote le projet RESOBLO (2020-2023) à l'échelle de quatre parcs naturels marins.

→ C-monspot.fr

Le littoral abrite de nombreuses espèces protégées qui contribuent à son attractivité. Ce site web, dédié aux pratiquants de loisirs en mer et sur le littoral, informe sur la fragilité des spots de pratique en Bretagne, Pays de la Loire et Normandie.

Grâce à sa carte interactive et ses fiches pédagogiques, C-monspot apporte des informations sur les espèces d'oiseaux d'être rencontrées selon la saison et délivre les bonnes pratiques pour éviter leur dérangement. Il sensibilise également à la bonne attitude à adopter en présence de phoques sur certains secteurs. Par ailleurs, cet outil propose de contribuer à la protection de la nature par le biais de programmes de sciences participatives.

C-monspot sensibilise aussi via une série de vidéos en motion design : Ce contenu est hébergé par Youtube

Promenades sur le littoral

Les balades ou randonnées peuvent perturber les oiseaux qui nichent sur le littoral. Du 1er avril au 31 juillet, période qui correspond à la nidification, les promeneurs sont invités à :

- emprunter les chemins balisés ;
- tenir leur chien en laisse ;
- ne pas toucher ou déranger les animaux.

Éco-navigation

Le plaisancier peut appliquer des pratiques respectueuses de l'environnement : choix du mouillage, gestion des déchets, des eaux grises et des eaux noires, etc. Pour éviter de racler les fonds et arracher les habitats marins, privilégier les zones claires (fonds sableux) pour mouiller et remonter l'ancre à l'aplomb de bateau. Mieux encore, utiliser des mouillages innovants présents dans certaines aires marines protégées ou adopter l'ancre flottante. Ces dispositifs sont expérimentés dans le cadre du programme « Éconaviguer dans une aire marine protégée » porté par le réseau Econav et l'Office français de la biodiversité.

→ Nav&Co : une application pour naviguer bien informé :

Nav&Co est une application gratuite disponible pour la métropole et la Guadeloupe. Elle permet de découvrir la biodiversité marine sur les cartes marines du Shom.

Le navigateur connaît sa position en temps réel dans une aire marine protégée. L'application signale les zones soumises à une réglementation environnementale particulière. De retour au port, un carnet de navigation enregistre le parcours pour le partager ou le conserver pour une prochaine fois.

DOCUMENT 9

PARIS Top départ pour le complexe sportif écoconçu de la porte de Vincennes

Actualité site [Paris.fr](https://www.paris.fr) - Mise à jour le 11/04/2025

Et une première poutre posée pour le futur établissement multisports du secteur est du 12e arrondissement ! Ce bâtiment, intégralement pensé pour conjuguer performance énergétique et accessibilité, ouvrira ses portes en 2026. Avis aux judokas, aux boxeurs et... aux grimpeurs !

Symbole fort de la transformation urbaine du quartier de la porte de Vincennes (12e), un nouveau centre sportif de 2 600 mètres carrés, réparti sur trois niveaux, sortira de terre sur le boulevard Carnot. Son ambition ? Offrir un lieu de sport accessible, inclusif, durable et lumineux. Et les habitants du secteur auront l'embaras du choix avec les équipements programmés dans ce bâtiment du futur : une salle omnisports, une salle de boxe-fitness, un dojo et un mur d'escalade de 14 mètres de haut.

La première poutre posée est en bois : matériau emblématique du projet, biosourcé, certifié PEFC ou FSC, il sera omniprésent dans la structure, les bardages, les protections solaires et l'aménagement intérieur. Ce choix technique et esthétique permet non seulement de réduire l'empreinte carbone du chantier, mais aussi de limiter les nuisances pendant les travaux.

Côté toiture, l'édifice accueillera une terrasse végétalisée et biosolaire, intégrant 150 mètres carrés de panneaux photovoltaïques, des nichoirs à oiseaux et des hôtels à insectes. Les eaux pluviales y seront récupérées pour l'arrosage des espaces verts. Le tout s'inscrit dans la démarche « Bâtiments durables franciliens », visant sobriété énergétique, confort d'usage et performance environnementale.

À l'intérieur, l'équipement mettra aussi sur des matériaux responsables : laine de bois, briques de terre compressée produites en France, mousse de verre recyclé (Foamglas). Un soin particulier est apporté à l'acoustique, à l'accessibilité (avec signalétique colorée et bandes podotactiles) ainsi qu'à l'inclusivité de l'aménagement.

Une pierre angulaire de la transformation du quartier

Ce nouvel équipement n'est pas un projet isolé : il s'inscrit dans la requalification globale du quartier de la porte de Vincennes, amorcée avec l'arrivée du tramway, la création de la ZAC en 2015 et les réaménagements du cours de Vincennes. Depuis 2019, les abords du complexe ont été progressivement végétalisés, pacifiés, rendus aux circulations douces et aux enfants : quatre rues transformées, deux jardins rénovés (Marguerite-Huré et Delaporte) et, bientôt, une « rue jardin » boulevard Carnot, avec 148 arbres plantés.

La livraison du complexe sportif est prévue pour 2026. Il deviendra un point d'ancrage pour la vie sportive, scolaire et associative des quartiers est, dans un environnement repensé pour la qualité de vie, la biodiversité et la convivialité.

DOCUMENT 10



Bientôt un équipement sportif éco-conçu quartier Brazza à Bordeaux

Marie-Corine Cailleteau - Publié le jeudi 27 juin 2024

À Bordeaux, la paille est au cœur d'un projet de salle multisport. Explications.

Au cœur du quartier Brazza de la rive droite de Bordeaux, un projet de construction attire l'attention. La future grande salle multisport du quartier sera effectivement construite en paille. Cette salle devient indispensable à ce nouveau quartier résidentiel qui accueille déjà 3000 habitants et qui à terme en recevra 9000.

Du sport à tous les étages

Ce gymnase multisports accueillera du hand, du basket, du badminton et du volley... mais aussi une salle d'armes pour l'escrime avec une grande tribune de 284 places en mezzanine.

L'originalité de ce futur gymnase, c'est donc la nature de sa construction. Bâtiment éco-conçu construit à partir de matériaux locaux avec une ossature et une charpente en bois, et une isolation en paille et laine de bois. Cette salle de sport bénéficiera des énergies renouvelables :

- 48 panneaux photovoltaïques pour une autoconsommation et, en cas de surplus, une injection sur le réseau public
- le chauffage du bâtiment sera assuré par le réseau de chaleur urbain Plaine de Garonne, énergie alimentée à 55% par de la géothermie et à 25% par de la biomasse énergie
- Vous pourrez aussi apprécier ce gymnase l'été avec l'installation d'un refroidissement par géocooling, technique de rafraîchissement naturel qui consiste à aller chercher la température du sous-sol pour assurer le rafraîchissement d'un bâtiment, sans fonctionnement de pompe à chaleur.

Livraison printemps 2025.

DOCUMENT 11



sports.gouv.fr

Coach Climat événement : réduisez les émissions CO₂ de votre événement

Le ministère des Sports, Paris 2024 et le CNOSF présentent le « Coach Climat événements » pour accompagner les événements sportifs dans la réduction de leur empreinte carbone.

Au-delà de son engagement à organiser des Jeux plus responsables, Le ministère des Sports des Jeux Olympiques et Paralympiques souhaite contribuer à la transformation écologique du monde du sport et des événements. En partenariat avec Paris 2024 et le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), il a développé le « Coach Climat événements », un outil pour évaluer et réduire l'empreinte carbone des événements sportifs en France.

Face au dérèglement climatique, le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et paralympiques s'est engagé à s'aligner sur les objectifs des Accords de Paris en divisant par deux l'empreinte carbone des Jeux par rapport aux éditions précédentes.

Le « Coach Climat événements » est une adaptation de l'outil qui accompagne au quotidien les équipes de Paris 2024 pour mettre en œuvre cet engagement, afin de le partager avec tous les événements sportifs français. Il a été présenté le 16 juin 2023 à l'occasion de Future of sport, événement dédié à l'innovation sportive organisé conjointement par la Global Sports Week et Viva Tech.

Grâce à l'accompagnement de l'ADEME, Le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, Paris 2024 et le CNOSF ont développé cette solution pour embarquer les organisateurs d'événements sportifs Français vers des actions de décarbonation.

Avec le Coach Climat événements, le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques souhaite faciliter l'accès à l'estimation et à la réduction de l'empreinte carbone, en particulier aux acteurs qui n'en ont pas les moyens avec un outil gratuit, accessible sans niveau d'expertise particulier, et adapté à tous les événements sportifs, quelle que soit leur taille.

Le Coach Climat événements est hébergé par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, et est accessible au lien suivant: <https://www.coachclimateevenements.org/>

Comprendre l'empreinte carbone d'un événement et identifier comment la réduire.

Dans un premier temps, l'organisateur renseigne les caractéristiques et informations de son événement dans 10 grandes catégories: restauration, hébergements, déplacements, infrastructures et énergie, matériels sportifs, logistique, habillage du site, objets promotionnels, numérique et déchets. Le Coach Climat événements estime alors l'empreinte carbone de la manifestation sportive et sa répartition, permettant à l'organisateur d'identifier les plus gros postes d'émission.

Tel un coach sportif, l'outil établit un programme personnalisé d'une centaine d'actions concrètes associées à leur potentiel de réduction de l'empreinte carbone de l'événement. « Choisir un lieu accessible en transports en commun », « proposer une offre de restauration intégrant plus de végétal » ou encore « s'approvisionner en électricité sans groupe électrogène » font, par exemple, partie des solutions employées pour les Jeux. Selon ses moyens et ses possibilités, l'organisateur est alors libre d'en adopter tout ou partie avec un objectif : faire mieux pour le climat.

DOCUMENT 12



Quels enjeux environnementaux pour les sports de nature ?

Actes du Séminaire national Sports de nature : **Education à l'environnement et transition écologique** - mai 2022 - extraits

Une transformation vitale La prise en compte des enjeux environnementaux et des limites environnementales par le secteur des sports de nature remet en question notre manière d'utiliser les espaces naturels et bouscule certains usages et fondamentaux.

Les questions qui ont émergé lors de ce séminaire sont nombreuses : à quoi le sport peut ressembler si on respecte les limites environnementales globales (émissions de gaz à effet de serre maximum etc.) et locales (capacité de résilience des milieux naturels) ? Comment faire évoluer la notion de site de pratique de sport de nature à celle de site naturel accueillant des pratiques sportives ? Est-il possible de continuer à développer la pratique des sports de nature sans générer surfréquentation et surproduction de matériel sportif ? Est-ce que l'idéal de pratique Into the Wild 1 favorisant le fait de sortir des sentiers battus est toujours possible ? Faut-il mettre le plus grand nombre de personnes en contact avec la nature pour sensibiliser ou interdire l'accès pour préserver cette même nature ? Et si la restriction des accès est indispensable, comment la rendre acceptable et juste socialement ?

Autant de questions qui apparaissent comme des paradoxes mais pour lesquelles il est important de trouver des solutions de conciliation car, rappelons-le, les sports de nature contribuent fortement à un grand nombre d'enjeux sociétaux comme le bien-être, le vivre ensemble, la santé, et peuvent jouer un rôle central dans la protection de l'environnement.

Les évolutions nécessaires Les acteurs et pratiquants des sports de nature ont conscience des enjeux environnementaux et de l'importance de leur potentiel rôle éducatif en la matière. Chacun élabore des pistes de solutions pour accélérer la transition écologique des sports de nature.

Les encadrant-es sportif-ves qui sont les premier-es à transmettre la manière de pratiquer et donc d'impacter ou de préserver les milieux, préconisent d'intégrer davantage l'éducation à l'environnement dans les formations. Les marques qui produisent le matériel appellent à passer d'une économie linéaire à une économie de la fonctionnalité. Les athlètes qui façonnent les

imaginaires et les idéaux de pratiques appellent à plus promouvoir une pratique sobre. Les organismes de protection de l'environnement, notamment les gestionnaires d'espaces naturels et les organisations non gouvernementales souhaitent faire des sportifs de nature (amateurs ou pro) des ambassadeurs de la protection de l'environnement et établir plus de coopération avec les instances sportives.

Toutes ces évolutions visent une forme de sobriété et nécessitent une transformation culturelle des pratiques sportives que ce séminaire a cherché à appréhender.

Comprendre et influencer les comportements des pratiquants Une grande partie de la transition écologique des sports de nature repose sur la transformation culturelle des pratiques et plus spécifiquement sur une évolution des comportements des pratiquant-es.(...)

- La sensibilité environnementale

Une corrélation entre sensibilité environnementale dans la vie quotidienne et lors de la pratique sportive. Autrement dit, une personne ayant des comportements écoresponsables dans sa vie quotidienne aura plus de chance d'avoir ces mêmes comportements dans sa pratique sportive. L'inverse est également vrai. Ensuite le caractère émotionnel des sports de nature permet de mobiliser et d'influencer les pratiquants car l'émotion peut être un fort vecteur de changement. S'émouvoir devant la fonte des glaciers peut générer de l'aversion à la perte et ainsi pousser à réduire son impact négatif. Inversement, rêver devant un site naturel peut donner envie de contribuer à sa préservation et d'agir positivement.

Dans tous les cas, mettre à disposition des moyens d'agir simple et immédiat lors de ces moments d'émotions semble favoriser le changement de comportement.

- L'imaginaire collectif

Les images et les récits construits autour des personnes référentes que sont les athlètes, les aventurier-es ou les guides façonnent les idéaux de pratiques et donc les pratiques. Les comportements mis en scène dans le spectacle sportif, la publicité ou la littérature sont imités et pris comme modèle. Les marques, les médias et les personnalités sportives ont donc une responsabilité dans la construction de la culture d'une discipline.

Ensuite, le comportement des pratiquant-es s'inscrit dans un état d'esprit de « vacance » dans lequel les valeurs et les principes de respect se retrouvent relayés au second plan par rapport à l'objectif de profiter, de se déconnecter de la charge mentale et de lâcher prise. Pour finir, l'idéal de pratique des sports de nature est souvent associé à des paysages aux caractères exceptionnels et éloignés géographiquement et donc générateur de transports aériens. Il apparaît important donc d'avoir une réflexion sur l'importance de la pratique sportive de nature de proximité. (...)

Transformer les sports de nature pour répondre aux enjeux de la transition écologique

(...)

- Repenser la pratique sportive de nature

- Favoriser la collaboration et le partage des bonnes pratiques entre les différents acteurs des sports de nature (professionnels, tourisme, environnement collectivités...)
- Faire évoluer le développement maîtrisé des sports de nature en y intégrant les capacités de résilience des sites naturels
- Réguler le nombre de pratiquants sportifs sur les sites naturels afin d'éviter les impacts liés à la surfréquentation
- Instituer des sorties et des séjours dans la nature (classe verte) afin de remettre chaque citoyen en contact avec la nature
- Mieux évaluer les impacts sur les milieux des sports de nature afin de mieux cibler les mesures de protection de l'environnement

- Soutenir le réemploi et la mutualisation du matériel sportif Rendre à la nature certains sites de pratique afin de permettre une décolonisation de la faune et de la flore
- Afficher sur chaque action du gouvernement l'objectif de développement durable (ODD) auquel cette action contribue afin de garantir la cohérence entre les actions gouvernementales et les enjeux des ODD Inciter les fédérations nationales et internationales à repenser les circuits de compétition afin de diminuer le nombre de kilomètres à parcourir par les athlètes
- Reconsidérer la mobilité des pratiquants de sport de nature afin de réduire l'usage systématique de la voiture individuelle

- Aligner les discours pour modifier les idéaux de pratique(...)

Marques, médias, publicitaires, athlètes, fédération, acteurs du tourisme, encadrant-es sportif-ves, etc. ont un pouvoir collectif de définir les nouvelles normes de pratiques qui seront compatibles avec les enjeux environnementaux. La répétition étant un des fondamentaux de l'enseignement, il semble nécessaire que les discours de tous les acteurs soient donc alignés. (...)

- Parler éducation à l'environnement

L'encadrant-e sportif-ve de nature apparaît comme un-e acteur-trice important-e de l'éducation à l'environnement ne serait-ce parce que leur pratique personnelle et professionnelle se déroule en milieu naturel. Il semble donc évident que les connaissances du milieu, la sensibilité du milieu et la manière de le préserver fassent partie des enseignements des séances sportives. (...) Il apparaît donc nécessaire d'accompagner les encadrant-es dans cette démarche.

- Intégrer l'éducation à l'environnement dans toutes les formations d'encadrants notamment les contenus relatifs à la connaissance des milieux naturels, leurs sensibilités et la manière de respecter ces milieux
- Définir un socle commun de connaissance pour tout encadrant-es et développer une culture de recherche de connaissances spécifiques aux milieux locaux (...)
- Développer des coopérations avec les acteurs locaux de la protection de l'environnement
- Valoriser l'intégration de l'éducation à l'environnement dans la séance sportive (...)
- Matérialiser l'entrée dans la nature en début de séance afin de créer un effet de seuil permettant d'augmenter l'acceptabilité des pratiquant-es à prendre de nouveaux comportements dans ce milieu spécifique
- Promouvoir les bons comportements et réglementations dans chaque séance sportive (...)
- Revendiquer la légitimité de l'éducateur sportif comme un acteur de l'environnement (...)
- Passer d'une notion de site de sport de nature à celle de site naturel dans lequel on pratique
- Élargir la notion de pratique en sécurité à la sécurité du milieu naturel afin de permettre une pratique ne mettant en danger ni le pratiquant, ni le site naturel

De la réflexion à l'action : 5 mesures pour répondre à l'urgence

1. Encadrer la publicité et les messages dans les médias afin de construire des idéaux de pratiques plus écoresponsables et de rendre les comportements de pratiques écoresponsables désirables
2. Intégrer l'éducation à l'environnement dans toutes les formations d'encadrant-es notamment les contenus relatifs à la connaissance des milieux naturels, leurs sensibilités et la manière de respecter ces milieux et développer une culture de recherche de connaissances spécifiques aux milieux locaux dans lesquels la pratique se déroule.
3. Faire évoluer le développement maîtrisé des sports de nature en y intégrant les capacités de résilience des sites naturels.
4. Réguler le nombre de pratiquant-es sportif-ves sur les sites naturels afin d'éviter les impacts liés à la surfréquentation et renforcer les opportunités de pratique de proximité.
5. Favoriser les échanges d'expériences et des outils entre encadrant-es et les instances

DOCUMENT 13



GOUVERNEMENT

info.gouv.fr

Le site officiel du Gouvernement

Le plan de sobriété énergétique pour le sport

Publié le 14 octobre 2022, modifié le 14 octobre 2022

Son ambition est de réduire de 10 % la consommation d'énergie du secteur sportif pour 2024, et de 40% d'ici 2050. Chauffage, éclairage, mobilité... Le plan de sobriété énergétique du sport a été dévoilé, jeudi 13 octobre 2022, par la ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, Amélie Oudéa-Castéra.

« [Le plan] traduit la volonté du monde du sport de s'engager dans une démarche ambitieuse, responsable et concrète, par laquelle il prend toute sa part dans la réponse aux grands défis environnementaux de notre siècle. » Amélie Oudéa-Castéra, Ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques

10 mesures clés

- Réduire la température de chauffage d'au moins 2°C dans les gymnases et dans les salles de sport privées
- Réduire l'éclairage des avant-match et après-match pour les rencontres de rugby et de football professionnels
- Prolonger le programme d'intervention de l'Agence nationale du sport en faveur de la rénovation énergétique des équipements sportifs
- Expérimenter en lien avec les collectivités, la mise en place de la gratuité des transports en commun pour les détenteurs d'un billet d'un événement de sport professionnel
- Soutenir le développement de la pratique du vélo, de la marche et du covoiturage
- Bâtir un référentiel commun pour généraliser la réalisation d'un bilan énergétique par les structures sportives
- Désigner et former un référent énergie au sein des Fédérations et des ligues professionnelles
- Lancer la campagne de communication « Se dépenser plus pour dépenser moins » incitant les Français à faire du sport pendant les périodes de haute consommation d'énergie
- Réduire la température de l'eau d'au moins 1°C dans l'ensemble des piscines du territoire

DOCUMENT 14

Les 10 gestes du sportif éco-responsable

LES 10 GESTES DU SPORTIF ÉCO-RESPONSABLE

- 

1 Je n'achète que le nécessaire
Je privilégie un équipement de qualité et je l'entretiens pour prolonger sa durée de vie.
- 

2 Je mutualise mes équipements
J'emprunte ou je prête mon matériel. La location est aussi une bonne idée.
- 

3 Je préfère les modes de déplacements doux
Je me déplace à pied ou à vélo, je pratique le covoiturage ou j'utilise les transports en commun.
- 

4 J'économise l'eau et l'énergie
Je fais attention à ma consommation d'eau lors des douches ou pour nettoyer le matériel, j'éteins les lumières.
- 

5 Je donne une seconde vie à mon matériel
Je l'offre, je le revends ou je le recycle.
- 

6 J'ai une alimentation saine et responsable
J'achète des produits locaux et de saison et j'évite le gaspillage.
- 

7 Je réduis mes déchets et je les trie
J'évite d'acheter des produits jetables ou emballés individuellement et je trie mes déchets pour leur recyclage.
- 

8 Je respecte mon environnement
En randonnée, j'utilise les sentiers et les chemins et je rapporte mes déchets.
- 

9 Je respecte les règles et les usages
J'utilise correctement les locaux et le matériel, je les rends propres.
- 

10 J'agis pour le « mieux vivre ensemble »
Je sensibilise mes équipiers aux pratiques éco-responsables.





Les Français pourraient perdre jusqu'à 2 mois d'activité sportive par an dans un monde à +4°C

06. juillet 2021 — Communiqué de presse

Avec l'augmentation des températures, le dérèglement climatique pourrait faire perdre jusqu'à 2 mois d'activité sportive aux Français par an. C'est la conclusion du nouveau rapport du WWF France, réalisé avec le soutien financier du Ministère des Sports, qui met en évidence l'impact alarmant du dérèglement climatique sur la pratique sportive, les équipements et les sites de pratique, et propose des recommandations pour que les acteurs du sport s'emparent du sujet dès maintenant.

Canicules, accélération de la fonte des neiges et des glaciers, multiplication des sécheresses... les conséquences du dérèglement climatique sont nombreuses. Le sport, comme le reste de la société, est directement impacté, et avec lui les pratiques de près de 36 millions de Français. Afin d'anticiper et d'alerter sur le contexte climatique futur auquel les sportifs devront faire face, le WWF France a analysé dans ce rapport deux scénarii d'évolution climatique : un scénario à +2°C de température mondiale moyenne et un scénario à +4°C.

Coup de chaud sur les pratiques et équipements sportifs

Une des premières conséquences du dérèglement climatique concerne la hausse des températures et l'augmentation des vagues de chaleur. Alors que les scénarii climatiques s'accordent à dire que la fréquence des canicules devrait doubler d'ici à 2050, cette hausse des températures met en danger de manière certaine la santé des sportifs. Une pratique sportive au-dessus de 32°C est d'ailleurs déconseillée. Dans ces conditions, le réchauffement climatique pourrait faire perdre jusqu'à 24 jours de pratique sportive dans un monde à +2°C, et jusqu'à 2 mois dans un monde à +4°C, désorganisant les pratiques individuelles, celles encadrées par les clubs, les établissements scolaires, etc.

Au-delà des activités en elles même, les sites de pratique sportive et équipements sont également menacés. Sur le littoral, les estimations du GIEC montrent que le niveau de la mer pourrait encore s'élever d'un mètre ou plus dans un monde à +4°C. L'érosion côtière et les inondations accélérées par le changement climatique mettent ainsi en péril les sites d'activités nautiques. Dans un scénario à +4°C, la relocalisation de presque un quart des clubs situés sur les littoraux français deviendrait potentiellement incontournable d'ici la fin du siècle. Ce chiffre s'élèverait même à un club sur trois, si on ne considère que la façade méditerranéenne.

Enfin, alors que se joue actuellement le championnat d'Europe de football, ce rapport vient mettre en lumière les conséquences de l'augmentation en fréquence et en intensité des épisodes de sécheresse sur les pelouses des stades. Une hausse de la température moyenne planétaire de +2°C (1°C supplémentaire par rapport à aujourd'hui) pourra entraîner 5 à 20 jours de vagues de chaleur supplémentaires pour presque la moitié des stades français. Si plusieurs solutions peuvent être adoptées pour limiter le stress hydrique des pelouses (arrosage, ventilation avec brumisation...), elles ne sont malheureusement pas toujours viables et souhaitables.

« Le climat influe sur les performances, mais également sur la pratique du sport en elle-même »

« Le dérèglement climatique nous frappe de plus en plus à mesure que la terre se réchauffe. Nous, sportifs, en subissons également les conséquences de plein fouet : quelle skieuse sans neige ? Quel régatier dans des mers couvertes d'algues toxiques ? Le climat influe sur les performances, mais également sur la pratique du sport en elle-même : en France, un monde à +4°C ferait perdre jusqu'à 2 mois d'activité sportive par an. Mais il signe aussi la fin des performances sportives : comment imaginer battre de nouveaux records dans ces conditions ? Dans ce contexte préoccupant, nous autres, sportifs, devons montrer l'exemple et rendre les espoirs de changements crédibles et atteignables. Les acteurs du sport doivent s'engager dans l'action climatique et la préservation de l'environnement. Nous avons tous un rôle à jouer ! »
Isabelle Autissier, présidente d'honneur du WWF France

Les acteurs du sport ont donc tout intérêt à devenir des défenseurs du climat et de la biodiversité

Afin d'engager le monde du sport, le WWF France recommande par exemple que :

- L'ensemble des activités du monde du sport soient alignées avec les objectifs de réduction de l'impact sur le climat (Accord de Paris) et la biodiversité :

Les instances sportives (Gouvernement, Comité national olympique et sportif français, fédérations nationales et internationales, collectivités...) doivent intégrer des exigences environnementales dans tous les aspects du sport, que cela soit dans l'organisation des événements sportifs, l'attribution de financements, les cahiers des charges de construction et le soutien à la rénovation des équipements sportifs ou encore dans l'évolution des règlements sportifs.

Elles doivent également accompagner la transition écologique du sport en donnant les outils nécessaires pour évaluer et réduire l'impact des activités sportives sur l'environnement ; de mesurer et anticiper les conséquences du dérèglement climatique, et d'anticiper les adaptations nécessaires.

- Le secteur du sport se mobilise pleinement pour la protection de l'environnement à l'instar des mobilisations contre les discriminations dans le sport :

Les fédérations peuvent faire évoluer les comportements en incluant mieux l'éducation à l'environnement et au développement durable dans les contenus pédagogiques de leurs programmes éducatifs.

Les grands événements et organisations sportives peuvent imposer des exigences environnementales à leurs partenaires, leurs fournisseurs et leurs sponsors, mais aussi recommander des comportements vertueux à leurs publics et bannir les sponsors prônant des produits néfastes pour l'environnement.

DOCUMENT 16



Le tourisme a signé ses plans Eau

Publié le 25 avril 2025 par Jean Damien Lesay , pour Localtis

Le secteur touristique a adopté trois plans de sobriété hydrique. Dans chaque domaine – hôtellerie-restauration, sports et activités de plein air, et espaces de loisirs, d'attractions et culturels –, les acteurs s'engagent à réduire leur consommation, sensibiliser le public et organiser la gestion de crise.

Deux ans après le lancement du plan Eau par le président de la République, Nathalie Delattre, ministre déléguée chargée du Tourisme, a signé le 24 avril à Paris trois plans de sobriété hydrique pour couvrir la totalité des activités du secteur touristique.

En matière d'eau, le tourisme est un acteur économique à part. Alors qu'un Français moyen consomme 148 litres d'eau quotidiennement, ce même Français en utilise 230 litres lorsqu'il est en vacances. Selon une analyse de la direction générale des Entreprises (DGE) publiée en septembre 2024, les activités touristiques représentent chaque année 335 millions de mètres cubes de prélèvement en eau. 59% de ce prélèvement est associé à l'hébergement et 27% à la restauration, alors que la production de neige et le secteur du golf atteignent respectivement 9% et 3%.

L'eau est ainsi une ressource stratégique pour l'attractivité touristique et sa disponibilité conditionne le bon fonctionnement de nombreuses activités. Car si elle s'avère indispensable pour les stations de ski et les golfs, elle l'est tout autant pour les campings, parcs de loisirs ou activités de plein air.

Des acteurs déjà "fortement engagés"

Dans son analyse, la DGE précisait que "les acteurs du tourisme sont fortement engagés pour économiser l'eau" – citant les 94% d'hôtels qui sensibilisent leur clientèle aux économies d'eau – mais ajoutait aussitôt que "de nombreux efforts restent à fournir". Elle annonçait alors que les conclusions de son étude conduiraient à un travail avec les acteurs du tourisme. C'est chose faite grâce à la signature des trois plans élaborés sous la coordination de la DGE et de la Confédération des acteurs du tourisme (CAT), aux côtés du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, des collectivités locales et des agences de l'eau.

Pourquoi trois plans différents ? Pour impliquer des acteurs travaillant dans des secteurs aussi différents que l'hébergement et la restauration, les sports et les activités de plein air et, enfin, les espaces de loisirs, d'attractions et culturels. Ces trois plans s'inscrivent dans l'objectif national de réduction de 10% des prélèvements d'eau d'ici 2030 et s'appuient sur une stratégie commune. Celle-ci vise, notamment, à structurer la gouvernance autour de la gestion de l'eau en désignant des référents dédiés et en renforçant la coordination avec les acteurs institutionnels et territoriaux, à faire de l'analyse des consommations un véritable outil de pilotage, et à déployer des outils de sensibilisation à destination des professionnels et des clients.

Intégration aux instances locales de gestion de l'eau

La filière hôtellerie, café, restauration (HCR), s'est engagée par l'intermédiaire de trois organisations professionnelles : le Groupement des hôtelleries et restaurations de France (GHR), l'Union des métiers de l'hôtellerie restauration (UMIH) et le Groupement national des chaînes hôtelières (GNC).

Parmi les mesures de son plan particulier, on peut noter l'intégration des entreprises aux instances locales de gestion de l'eau, ainsi que la création d'un observatoire de la gestion de l'eau pour le secteur HCR. Ces mesures se déclineront également dans la filière de l'hôtellerie de plein air (HPA), laquelle se dotera de surcroît d'un outil de gestion de crise en cas de sécheresse ou d'inondations.

Quant au secteur des résidences de tourisme, outre des actions sur l'organisation de la sobriété hydrique et la collecte de données, il développera des outils de sensibilisation (manuel des écogestes, fiches actions, etc.).

100% d'eau impropre à la consommation dans les golfs

De son côté, la filière sports et activités de plein air, sous le pilotage des Domaines skiables de France, de la Fédération française du golf et de l'Union sport et cycle, s'engage notamment à optimiser les stratégies d'enneigement au cours de la saison de ski, à utiliser 100% d'eau impropre à la consommation dans les structures golfiques ou à recenser les difficultés rencontrées sur le terrain en cas de crise due à la sécheresse et à les transmettre aux autorités locales et nationales compétentes avant de déployer un plan d'adaptation en cas de restrictions d'usage.

Enfin, les espaces de loisirs, d'attractions et culturels, particulièrement exposés à des vulnérabilités accrues pour ceux qui se situent en plein air, entendent, sous la conduite de leur syndicat national (Snelac), déployer des solutions innovantes de récupération, de stockage et de réutilisation des eaux de pluie, poursuivre la réalisation d'un observatoire sur les usages de l'eau dans les sites de loisirs et culturels, et réaliser une cartographie des exploitants touchés par des périodes de stress hydrique pour mieux les accompagner.

Le suivi du déploiement de ces différents plans sera assuré dans le cadre du Comité de filière tourisme.

DOCUMENT 17



sports.gouv.fr

Guide d'accompagnement du savoir rouler à vélo à l'usage des collectivités

Lancés en 2019, les dispositifs « Aisance Aquatique » et « Savoir Rouler à Vélo » ont pour objectif de garantir à chaque enfant l'acquisition de savoirs sportifs fondamentaux indispensables pour leur épanouissement, leur santé, leur autonomie et leur sécurité. (...)

FICHE 1 : PRÉSENTATION DU SRAV

Pourquoi mettre en œuvre le programme « savoir rouler à vélo » ?

Faire du vélo un mode de déplacement à part entière dès le plus jeune âge : des enjeux locaux forts !

- **Attractivité** La collectivité peut valoriser son attachement au déploiement d'une politique locale responsable et son souci de prendre en compte les enjeux du développement durable et de la transition écologique. Rendre accessible la pratique du vélo dynamise le développement de la mobilité dans la ville et contribue à désenclaver les zones rurales isolées ou les quartiers dévitalisés. C'est un véritable atout de promotion du territoire en phase avec les besoins et inspirations actuels de la population (prise en compte de l'impact écologique et volonté de prendre soin de sa santé).
- **Sécurité** Offrir aux enfants du territoire la possibilité de circuler à vélo valorise la collectivité en tant que contributrice aux apprentissages fondamentaux (mise à disposition d'éducateur territoriaux des APS par exemple) dispensés dans les cadres scolaire mais aussi péri et extrascolaire.

- **Citoyenneté** Développer le SRAV sur son territoire c'est contribuer à la formation du citoyen de demain : le rendre responsable (de sa sécurité et de celle des autres lors de ses déplacements), autonome (en lui offrant la possibilité d'aller et venir seul et à moindre coût) et acteur de la transition écologique et du développement durable. Le vélo est aussi source d'échanges et de rencontres.
- **Santé** L'usage du vélo lors de déplacements réguliers est un excellent moyen pour lutter contre la sédentarité. Le déploiement du SRAV, en tant que savoir fondamental, favorise une culture du vélo dès le plus jeune âge. Il devient un outil simple et efficace de préservation de la santé. La collectivité s'inscrit alors dans une démarche de préservation et d'entretien de la santé de sa population en encourageant une pratique d'activité physique régulière pour tous.
- **Urbanisme** S'engager dans la mise en place d'infrastructures pour le vélo en termes de sécurité (développement d'aménagements cyclables notamment autour des lieux de vie comme les écoles) et de sûreté (contribution au marquage des vélos, construction d'espaces de parking dédiés avec des systèmes anti-vol) est un acte fort. Ce type d'aménagement urbain inscrit la collectivité dans une dynamique responsable de transition écologique. Cela contribue à reconnaître pleinement l'usage du vélo comme un mode de déplacement vertueux.
- **Cohésion sociale** Le vélo permet de se déplacer rapidement et à moindre coût (mise à disposition de vélo en accès libre, organisation de bourse du vélo). La mise en œuvre du SRAV dans les territoires contribue à l'égalité des chances. C'est un moyen d'offrir à tous, jeunes et moins jeunes, la possibilité de se déplacer afin de profiter des activités proposées par le territoire (animations culturelles, activités sportives).

DOCUMENT 18



C'est quoi, la conférence régionale du sport

La Conférence Régionale du Sport (...) est gérée par le service régional étatique compétent en matière de politique publique du sport, la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport (DRAJES, anciennement DRJSCS).

Les objectifs et leur mise en place

L'objectif de la Conférence Régionale du Sport est d'élaborer et d'adopter un Projet Sportif Territorial. Ce projet est validé pour une durée de 5 ans.

8 grands axes vont façonner le Projet Sportif Territorial, appliqués aux spécificités du territoire :

- > Le développement du sport pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire,
- > Le développement du sport de haut niveau,
- > Le développement du sport professionnel,
- > La construction et l'entretien d'équipements sportifs structurants,
- > La réduction des inégalités d'accès aux activités physiques et sportives,

- > Le développement des Activités Physiques et Sportives adaptées aux personnes en situation de handicap,
- > La prévention de et la lutte contre toutes formes de discriminations,
- > La promotion de l'engagement et du bénévolat dans le cadre des Activités Physiques et Sportives. (...)

Délibérations et votes

La Conférence Régionale du Sport délibère à la majorité simple des membres présents (sauf dans deux cas : lorsqu'elle adopte le Projet Sportif Territorial ou sa révision et lorsqu'elle est consultée par la Conférence Territoriale de l'Action Publique sur le projet de convention territoriale d'exercice concertée de la compétence sport des collectivités territoriales).

Composition de la CRS

La Conférence Régionale du Sport est composée de 4 collèges : le collège de l'État, le collège des Collectivités Territoriales, le collège du Mouvement Sportif, le collège du secteur économique

DOCUMENT 19



Engagez-vous dans la grande récup' du sport, pour une pratique durable et accessible à tous !

C'est quoi la Grande Récup' ?

- **Une grande collecte nationale qui engage particuliers et professionnels dans la seconde vie des équipements de Sport et de Loisirs**

La Grande Récup' est un événement national qui engage tous les publics, que ce soit les particuliers ou les professionnels.

Cette opération organisée par Ecologic avec l'appui de l'Union Sport et Cycle, se déroule tout au long de l'année partout en France sur tous les points de collecte partenaires participants et lors d'événements sportifs,

Les citoyens ainsi que les acteurs du sport sont incités à venir donner leur matériel de sport inutilisés et usagé en les déposant dans un point d'apport volontaire pour leur donner une seconde vie.

- **Des événements partout en France**

En plus du réseau de points de collectes, Ecologic en partenariat avec des acteurs du sport, sera présent sur plusieurs événements majeurs, afin de vous sensibiliser aux gestes de tri et collecter vos équipements.

Par exemple, dans le cadre de l'Étape de Tour de France et du Roc d'Azur CIC 2025, Ecologic s'associe à Amaury Sport Organisation, organisateur d'événements sportifs internationaux, afin de mettre en place une collecte de vélos de grande ampleur : la Grande Récup' Vélos Solidaires.

- **Trouver un point de collecte**

Participez à la Grande Récup' en déposant vos articles de Sport et de Loisirs inutilisés et usagés

Où déposer le matériel de sport usagé ?

dans un des points de collecte partenaires → [Trouvez un point de collecte à proximité](#)

- **Et après ? Que deviennent mes équipements déposés ?**

- L'équipement est fonctionnel et en bon état ? ➡ Il sera redistribué via des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) tels que des ressourceries ou recycleries, afin de

lui donner une seconde vie. Le réemploi permet de favoriser l'accès au sport au plus grand nombre de personnes !

- L'équipement n'est plus fonctionnel mais reste en bon état ? ☞ Lorsque cela est possible, le matériel récupéré sera réparé et remis en état pour ensuite être redistribué via les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire.
- L'équipement n'est pas réparable ? ☞ Ecologic s'engage à recycler votre équipement en France et à revaloriser les matériaux dès que cela est possible. Par exemple, l'acier ou l'aluminium récupérés sur un vélo peuvent servir pour l'industrie automobile !

Vous êtes un professionnel ?

Acteurs du sport, collectivités, associations, clubs, entreprises ... vous aussi vous pouvez contribuer à la Grande Récup' en faisant don de vos équipements inutilisés !

- l'équipement est fonctionnel et en bon état ☞ Donnez vos équipements inutilisés à des acteurs locaux de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) via notre plateforme e-réemploi.eco. L'objectif : faciliter les démarches de don et la mise en relation avec des bénéficiaires au niveau local sans se préoccuper de la logistique (collecte et transport) et en assurant un suivi et une traçabilité (certificats de cession). C'est facile, simple et gratuit !

Communiquer sur la Grande Récup' du Sport

Ecologic met à votre disposition des kits de communication pour relayer le message afin d'informer et d'engager les citoyens à agir ! Vous y trouverez des affiches, un carrousel pour vos réseaux sociaux, un emailing personnalisable, des encarts presse et une vidéo.

☞ Téléchargez au choix les différents kits pour engagez vos publics à donner leur matériel de sport inutilisé ou usagé : Kit sports de combat / Kit sports et loisirs de précision / Kit cycles et mobilité / Kit fitness / Kit sports de raquette / Kit sports de ballon / Kit sports nautiques / Kit multisports / Kit sports d'hiver

DOCUMENT 20



sports.gouv.fr

La charte des 15 engagements écoresponsables des fédérations sportives et ligues de sport professionnel







Les engagements portent sur l'alimentation responsable, la mobilité durable, la gestion des déchets, la consommation d'eau et d'énergie, la protection des espaces naturels, la biodiversité...

Dès 2017, le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques a co-construit, **aux côtés du WWF France** et avec des organisateurs d'événements, la Charte des 15 engagements écoresponsables à destination **des organisateurs d'événements sportifs**. Cette charte, dont les engagements portent entre autres sur l'alimentation responsable, la mobilité durable, la gestion des déchets, la consommation d'eau et d'énergie, la protection des espaces naturels et de la biodiversité, l'inclusion, la lutte contre les discriminations, l'éducation au développement durable, etc. vise à accompagner les organisateurs d'événements sportifs dans la mise en place des ODD ainsi qu'au respect des objectifs environnementaux nationaux.

En 2018, cette Charte a été déclinée **aux gestionnaires d'équipements sportifs**, puis en 2020 aux établissements publics sous tutelle du ministère. En 2021, dans une démarche d'amélioration

continue, le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, en collaboration avec le WWF France, a actualisé la charte des organisateurs d'événements sportifs et ses objectifs, à l'aune des avancées et des nouveaux enjeux d'écoresponsabilité du sport français. En 2023, en réponse à la mesure 26 du plan de sobriété énergétique du sport, **une version adaptée aux sièges des fédérations sportives et ligues de sport professionnel** a été élaborée.

Le respect de la charte s'évalue au regard des moyens mis en œuvre mais l'atteinte des objectifs doit aussi être mesurée. Cette mesure garantit la crédibilité des engagements de l'ensemble des signataires, permet l'objectivation de l'impact réel et encourage l'optimisation du ratio effort consenti / résultat. Pour faciliter cette évaluation, des outils de reporting ont été développés pour les organisateurs d'événements et les gestionnaires d'équipements. Un guide d'accompagnement méthodologique à l'évaluation a également été mis à disposition des acteurs afin de déterminer si chaque objectif est atteint ou non.

LIMITER NOTRE IMPACT ENVIRONNEMENTAL		
ENGAGEMENT 1 : Offre d'une alimentation durable	<ul style="list-style-type: none"> 80% d'alimentation durable Viser le zéro surplus alimentaire 	
ENGAGEMENT 2 : Promotion des mobilités durables	<ul style="list-style-type: none"> 90% des déplacements effectués en mobilité durable Suppression de 95% des trajets en avion réalisables en moins de 5 heures porte à porte par d'autres moyens de transports Au cours de l'année, au moins 1 action incitative en faveur des mobilités durables par type de public 	
ENGAGEMENT 3 : Gestion responsable des déchets	<ul style="list-style-type: none"> Réduction de 90% du plastique à usage unique mis en circulation (dont suppression totale des distributions gratuites de bouteilles en plastique, comme stipulé dans la loi AGEC) 	
ENGAGEMENT 4 : Préservation des sites naturels, des espaces verts et de la biodiversité	<p>Si enjeux identifiés dans le diagnostic initial :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 bilan annuel des résultats du plan d'actions visant 100% de sites naturels et espèces protégés 0 phyto dans l'entretien des espaces verts 	
ENGAGEMENT 5 : Préservation des ressources en eau et en énergies	<ul style="list-style-type: none"> Respect de la température de chauffage à 19°C et activation de la climatisation qu'au-delà de 26°C 100% d'éclairage LED 1 bilan annuel des consommations énergétiques 	
ENGAGEMENT 6 : Réduction de l'empreinte numérique	<ul style="list-style-type: none"> 1 bilan annuel de la réduction de l'empreinte numérique 	

LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS		
ENGAGEMENT 7 : Promotion de l'inclusion et lutte contre les discriminations	<ul style="list-style-type: none"> 1 bilan annuel présentant les résultats du plan d'actions visant à réduire les inégalités de genre et à favoriser la diversité et les résultats du plan d'actions dédié aux personnes en situation de handicap 	
ENGAGEMENT 8 : Défense d'une cause solidaire	<ul style="list-style-type: none"> Au cours de l'année, au moins 1 engagement pris en faveur d'une cause solidaire 	
ENGAGEMENT 9 : Promotion de l'emploi et de la qualité de vie au travail	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 1 action en faveur de l'emploi Au moins 1 action favorisant la qualité de vie au travail 	
SENSIBILISER, MOBILISER ET FORMER		
ENGAGEMENT 10 : Adoption d'une stratégie d'achats responsables	<ul style="list-style-type: none"> 60% des acheteurs formés aux achats responsables 80% des marchés sont responsables 	
ENGAGEMENT 11 : Association des partenaires	<ul style="list-style-type: none"> 80% des partenaires impliqués dans l'atteinte des objectifs de la charte 	
ENGAGEMENT 12 : Sensibilisation au développement durable	<ul style="list-style-type: none"> Au cours de l'année, au moins 2 actions de sensibilisation au développement durable 	
ENGAGEMENT 13 : Formation au développement durable	<ul style="list-style-type: none"> 80% des salariés, élus des instances dirigeantes et membres des commissions formés au développement durable 	
ENGAGEMENT 14 : Expérimentation de solutions éco-responsables	<ul style="list-style-type: none"> Au cours de l'année, au moins 1 expérimentation de solution éco-responsable 	
ENGAGEMENT 15 : Programmation d'une stratégie de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> 1 bilan annuel des résultats du plan d'actions écoresponsables intégré au projet de la fédération / ligue de sport professionnel 	

DOCUMENT 21



Face à l'urgence climatique, des athlètes de haut niveau s'organisent pour la protection de la planète

Azaïs Perronin - 15 octobre 2024

Au cœur du massif du Mont-Blanc, une quinzaine d'athlètes de haut niveau sont rassemblés pour la troisième édition de Sport for Future. Organisé par la kitesurfeuse Armelle Courtois et le céiste Martin Thomas, l'événement sensibilise aux questions environnementales tout en donnant des clés pour agir.

Dans leur chalet avec vue sur le Mont-Blanc, les athlètes avalent leur café du matin avant d'entamer la journée. Différents ateliers sont prévus pour cette troisième et ultime journée de

formation. Après une marche sur la Mer de Glace pour sensibiliser à la fonte des glaciers, Armelle Courtois et Martin Thomas ont prévu une journée sur l'influence des sportifs auprès des fédérations sportives et du ministère des Sports, animée par Anna Le Cossec, facilitatrice en intelligence collective. Grâce à ces espaces d'échange qui favorisent la réflexion collective, les athlètes, venus de tous horizons, repartent avec une vision plus affirmée de leur potentiel d'influence.

La snowboardeuse de 23 ans, Noémie Equy, se place dans le groupe d'échange sur l'influence des fédérations sportives. Un point qui lui tient à cœur, elle qui vient d'un sport dont la pratique a un fort impact carbone.

"L'industrie du snowboard communique sur le fait que les riders prennent l'hélico en Alaska, dévalent les pentes et remontent en hélico ou en motoneige. J'ai été biberonnée à ça depuis toute petite et je me dis que je n'ai absolument pas envie de faire ça dans ma carrière de snowboardeuse", confie la jeune athlète.

Cet atelier est prévu en pleine campagne des élections des présidents des fédérations sportives. Les athlètes imaginent des demandes à formuler à ces nouvelles directions. Pour Noémie Equy, il serait intéressant de faire faire aux membres des fédérations la Fresque du climat, cet atelier pédagogique, désormais répandu, sur les causes et les conséquences sur réchauffement climatique. Car selon elle, "tu ne peux pas t'engager si tu n'as pas compris les impacts du réchauffement climatique".

“C'est rassurant de se dire qu'on a de plus en plus d'armes pour mener nos combats”

En parallèle, d'autres athlètes planchent sur les relations publiques et l'influence des politiques. "On a un gouvernement qui a changé", note Pierre-Ambroise Bosse, champion du monde du 800m en 2017, "on va potentiellement pouvoir rencontrer le ministre et son cabinet, il faut apprendre à créer des relations pérennes". Des clés de communication avec le politique que Mathieu Charpentier, directeur de cabinet adjoint de la précédente ministre des Sports, est venu leur donner. "Il y a des codes qu'ils n'ont pas forcément et ne savent pas comment être entendus. Ils ont une voix à porter, mais ne savent quel est le meilleur moment pour faire paraître une tribune par exemple", précise l'ancien conseiller. "Il ne faut pas attendre le conflit pour entrer en dialogue avec les instances dirigeantes, précise-t-il, il faut une relation durable avec les élus". Cet échange a passionné les athlètes dont Nicolas Fleury, ancien champion du monde de VTT trial, pour qui "c'est rassurant de se dire qu'on a de plus en plus d'armes pour mener nos combats parce qu'au final, nous à l'entraînement, on est loin de tous ces procédés".

Au-delà des institutions, l'incarnation par les athlètes eux-mêmes de cette vision du sport durable, peut avoir énormément d'influence. Les cofondateurs de Sport for Future, Armelle Courtois et Martin Thomas en sont convaincus. "Ces athlètes ont vraiment des gros leviers d'action sur le grand public grâce à leur notoriété, leurs valeurs pour embarquer leur communauté", s'enthousiasme le finaliste en canoë slalom aux JO de Tokyo. Et Armelle Courtois de renchérir : "les sportifs ont réellement une valeur universelle, je ne pense pas qu'on ait un meilleur exemple de modèles qui fassent autant l'unanimité". Une vision partagée par le glaciologue Jean-Baptiste Bosson, qui travaille main dans la main avec les cofondateurs de l'événement. "Les scientifiques ont des canaux de diffusion qui ne sont pas ceux qui parlent le plus à l'ensemble de la société ni qui catalysent le plus le changement", reconnaît l'expert des glaciers, "les sportifs, eux, ont d'autres canaux de diffusion et d'autres audiences qui peuvent permettre d'accélérer le changement".

DOCUMENT 22

Premier plan national d'adaptation du sport au changement climatique PNACC sport 2024-2030

PNACC Sport 2024 - synthèse

Depuis près de 20 ans, le ministère en charge des Sports s'est emparé des enjeux environnementaux en élaborant des stratégies d'atténuation des impacts du sport sur l'environnement.

Les conséquences directes et indirectes du changement climatique sur le secteur du sport s'accroissent. La multiplication des vagues de chaleur, la modification des débits des cours d'eau, les incendies et phénomènes climatiques extrêmes, les modifications de l'enneigement, etc., altèrent les performances sportives ainsi que nos lieux de pratique.

Le Plan national d'adaptation des pratiques sportives au changement climatique (PNACC sport) rassemble les principales mesures à mettre en place d'ici 2030 pour s'adapter au changement climatique et contribuer à la résilience des territoires.

Fruit d'un travail collaboratif avec l'ensemble des acteurs du sport de près de deux ans, ce rapport offre un panorama de l'ensemble des conséquences du changement climatique sur le sport et liste 30 mesures d'adaptation, dont 6 principales. Il s'agit de préparer et permettre une adaptation des pratiques sportives conformément à la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC). Il représente la contribution du Sport au PNACC-3, publié pour consultation en octobre 2024. Il constitue un point de départ, et il a vocation à être revu et adapté si les hypothèses de réchauffement évoluent.

Les activités sportives, comme la plupart des activités humaines, sont à la fois co-responsables et victimes des conséquences du changement climatique. Adapter ces activités aux conséquences de ce changement tout en limitant leur impact sur le climat est certainement la seule solution pour préserver la pratique sportive et ses nombreux bienfaits.

Le sport, comme dans bien d'autres domaines, a vocation à être exemplaire !

Principaux impacts sur le sport

- **Pratiquants**

- Santé et performance sportive affectées par les fortes chaleurs, le taux d'humidité et le contact avec des matériaux synthétiques par temps chaud.
- Risque accru de blessures sur les terrains durs.
- Sécurité des pratiquants affectée par les phénomènes météorologiques et le débit des cours d'eau.

- **Spectateurs & autres publics**

- Santé affectée par les fortes chaleurs et le taux d'humidité.

- **Calendriers & périodes de pratique**

- Date des compétitions et saisonnalité des pratiques impactées par les fortes chaleurs, les sécheresses et la disponibilité en eau, le risque d'incendie, le taux d'enneigement, la fonte des glaciers et les phénomènes météorologiques.

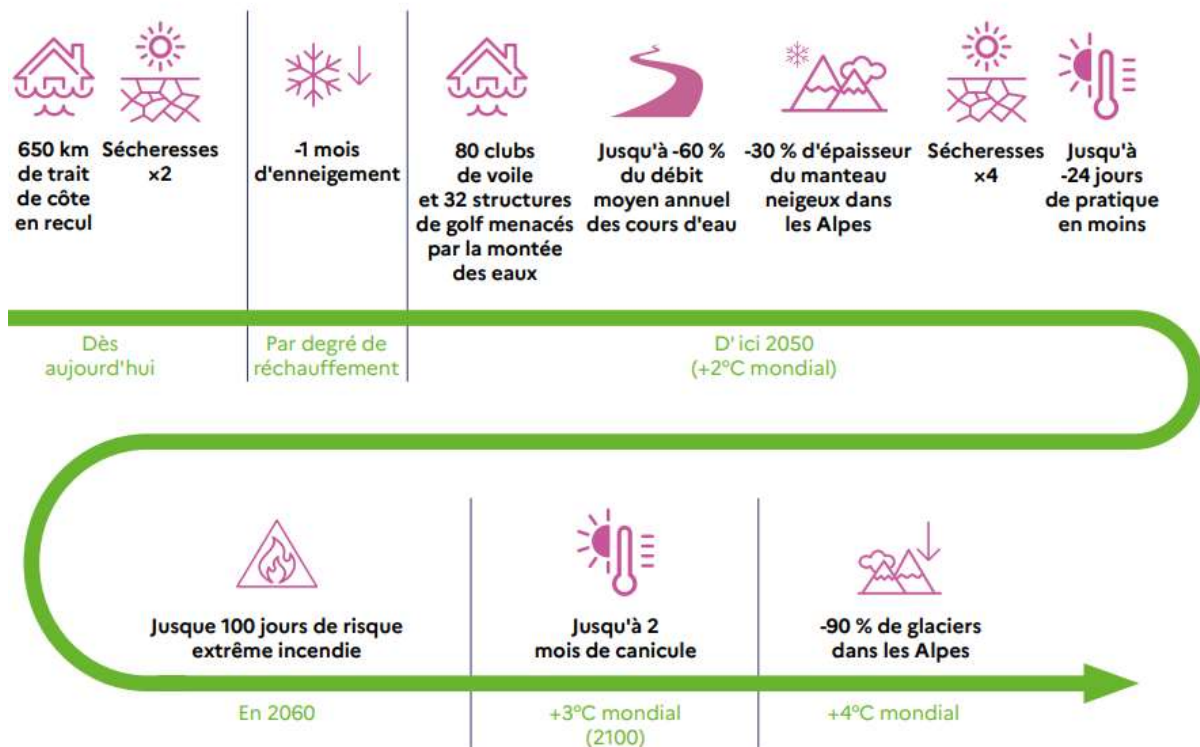
- **Gazons sportifs & autres revêtements**
 - Gestion et entretien des surfaces de jeu affectés par les fortes chaleurs, l'humidité, les sécheresses et la disponibilité en eau et les nouvelles réglementations.
 - Pratiques sur route impactées par l'échauffement et la dégradation des revêtements.
- **Conditions de pratique**
 - Capacité à pratiquer réduite par les sécheresses et la disponibilité en eau, la baisse du taux d'enneigement, les fortes précipitations, le risque d'incendie et les phénomènes météorologiques.
 - Fréquentation des infrastructures et sites naturels impactée (potentiels conflits d'usages) par les fortes chaleurs.
- **Infrastructures & sites de pratique**
 - Bâtiments et autres infrastructures affectés par les fortes chaleurs, les sécheresses et la disponibilité en eau, les phénomènes météorologiques, la hausse du niveau de la mer, les perturbations du cycle gel/dégel, les nouvelles réglementations, l'évolution des coûts des ressources...
- **Modèles économiques**
 - Mise en eau des piscines impactée.
 - Arrêt de la commercialisation de certaines épreuves, notamment en haute montagne.
 - Fermeture administrative de refuges ou secteurs d'alpinisme.
 - Impossibilité d'assurer certains événements ou infrastructures.
- **Métiers**
 - Besoin de maîtres nageurs accru, y compris hors périodes estivales, en raison des fortes chaleurs.
 - Métiers des professionnels de la montagne impactés par les fortes chaleurs et le taux d'enneigement.

Les six mesures principales d'adaptation du sport au changement climatique

- Mener des **études de vulnérabilité du sport au changement climatique** suivant la TRACC pour connaître par site sportif et par discipline les conditions (climatiques...) d'une pratique sportive en toute sécurité.
Par exemple, une étude de vulnérabilité des sports d'hiver face au changement climatique.
- Concevoir et déployer, pour les décideurs du sport et les sportifs de haut niveau, **un programme commun de sensibilisation et de formation** aux enjeux d'adaptation au changement climatique.
À l'image du dispositif « Mon parcours transition écologique » conçu pour les cadres supérieurs de l'État. Dans le prolongement d'événements déjà existants pour les sportifs tels que le « Climate sport camp » ou « Sport for future »
- **Éco-conditionner les aides publiques** en instaurant des critères de résilience au changement climatique et de sobriété.
Par exemple, les financements du plan « 5 000 terrains de sport - Génération 2024 » de l'ANS.

- Pérenniser, au sein de chaque fédération ou dans le cadre de grands événements sportifs accompagnés par l'État, **des recommandations et des règles de pratiques « adaptées »** lorsque les conditions climatiques et les ressources minimales nécessaires pour pouvoir assurer les pratiques en toute sécurité ne sont pas réunies.
Par exemple, pratique du Touch rugby quand le terrain est trop sec.
- Expérimenter des **solutions d'accompagnement d'évolution des métiers vulnérables** au changement climatique.
Par exemple, des passerelles entre diplômes permettant la polyvalence des encadrants et le développement du multi-activité.
- Assurer, dans le cadre d'une instance partenariale, le **suivi de la mise en œuvre et des résultats** du PNACC sport.

Les aléas climatiques



DOCUMENT 23



Pourquoi et comment les fonds européens soutiennent le sport ?

Publié le 12/07/2024

A la veille des JO de Paris 2024, une attention particulière est portée sur la pratique sportive. 2024, a été, dans tous les domaines, dans toutes les associations, les écoles, l'année du sport. Mais les porteurs de projets n'ont pas attendu cet événement planétaire pour faire financer leur projet « sportif » par les fonds européens, et nous allons voir comment.

Si le développement de la pratique sportive en tant que telle n'est pas une priorité de la politique de cohésion européenne, le sport est un facteur de cohésion sociale et participe à l'attractivité des territoires. Les fonds européens (FEDER, FEADER et FSE+) ont ainsi soutenu et peuvent soutenir des projets en faveur de l'inclusion ou des infrastructures quand celles-ci répondent à un enjeu de territoire.

Le Fonds Européen Développement Régional (FEDER) peut financer des investissements physiques, à partir du moment où ils répondent à une stratégie de développement territorial ou à un enjeu climatique. Plusieurs objectifs sont en effet recherchés pour financer des infrastructures sportives : amélioration du cadre de vie, mobilité, transition énergétique ou recherche en santé. Des équipements sportifs dans des territoires à enjeux spécifiques comme en quartiers politique de la ville par exemple peuvent recevoir un soutien de l'UE : urban parcs, city stades, gymnases, etc.

Favoriser la pratique sportive, peut également s'entendre à l'échelle du quotidien, en soutenant l'aménagement de mobilier urbain adapté : parcours sportifs, aires de jeux, tables de ping pong, etc. Est recherché ici l'accessibilité, la recherche du mouvement pour habiter l'espace public.

Dans le contexte de la neutralité carbone prévue pour 2050, les fonds européens investissent massivement dans la transition énergétique en finançant des projets de réhabilitation énergétique de bâtiments, les équipements sportifs ne font pas exception.

Autre thématique chère à l'Union européenne, le développement des mobilités douces. Sur la période de programmation 2021-2027, il est ainsi prévu de financer 1 300 km de pistes cyclables en France. La pratique du vélo que ce soit via les véloroutes, les pistes cyclables en milieu urbain ou en milieu rural est financée par l'UE.

Le Fonds Européen de Développement Rural, FEADER, peut également financer des projets d'infrastructures en milieu rural dans la mesure où ceux-ci constituent un facteur d'attractivité du territoire et participent au développement local. (...)

DOCUMENT 24



Plan "5000 équipements – Génération 2024"

Mis à jour le : 11/06/2025

Le Plan 5000 équipements sportifs – Génération 2024, annoncé par le Président de la République le 5 septembre 2023 s'inscrit dans la continuité du précédent Plan 5000 terrains de sport (2022-2023) ainsi que dans le prolongement des politiques publiques destinées à renforcer le lien avec le milieu scolaire : 2h de sport au collège et 30 minutes d'Activité Physique et Sportive (APQ) à l'école.

Entre 2024 et 2026, ce Plan vise la création ou la rénovation de 5000 équipements supplémentaires.

Ouvert à tous les territoires, ce Plan doit néanmoins prioriser le financement de projets localisés au sein de territoires carencés (...).

À destination des collectivités ou leurs mandataires, des associations à vocation sportive, des universités publiques et des établissements médico-sociaux (ESMS) publics accueillant des jeunes en situation de handicap ayant une association sportive affiliée à une fédération sportive, ce plan contribuera à l'action de l'Agence en matière de correction des inégalités sociales et territoriales.

Pour l'année 2025, le budget relatif au Plan 5 000 Équipements - Génération 2024 s'élève à 99,6 M€. Au budget initial de 94,5 M€ s'ajoutent les différents partenariats : Fédération Française de Football, Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, ainsi que le report des reliquats 2024.

Pour cette deuxième année, le Plan se déploie selon 2 axes :

Les équipements de proximité ;

Les équipements structurants.

Ces équipements devront être situés dans ou à proximité d'établissements d'enseignement.

Le financement des équipements de proximité se répartit sur deux volets :

- Un volet national : 20,3M€ de crédits gérés au niveau national pour les projets multiples (plusieurs équipements), voire multi-territoriaux (concernant plusieurs régions ou territoires ultramarins) portés par les régions, les départements, ainsi que les fédérations agréées par le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, leurs structures déconcentrées (ligues régionales, comités départementaux), les associations nationales à vocation sportive, par des régions et des départements (...)
- Un volet régional/territorial : 13,6M€ de crédits gérés au niveau régional et alloués aux Préfets de région, délégués territoriaux de l'Agence pour des projets individuels ou multiples (plusieurs équipements) ne concernant qu'une seule région ou un seul territoire ultramarin, portés par toute collectivité ou association à vocation sportive, les universités publiques ou les établissements médico-sociaux (ESMS).

Le financement de la construction ou rénovation d'équipements structurants ainsi que l'acquisition de matériels lourds (65,6M€) : une priorité sera donnée à la construction et la rénovation de piscines, ainsi qu'à la rénovation d'équipements structurants, dans un contexte d'économie du foncier et de réduction de la consommation d'énergie. L'objectif est d'orienter 25 % des crédits en régions métropolitaines pour des projets de piscines.(...)

Tous les territoires sont éligibles. Néanmoins, une priorité d'examen sera donnée aux projets situés en territoires carencés. Les territoires carencés sont définis de la façon suivante :

- En territoire urbain : projets situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ou leurs environs immédiats. (...)
- En territoire rural : projets situés dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) ou dans une commune appartenant à une intercommunalité ayant signé un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) qualifié de rural, ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50 % de la population en ZRR/FRR ;
- En territoire ultramarin.